

# Les monnayages d'Amédée V comte de Savoie (1285-1323)

Vincent Borrel

*Chercheur indépendant / doctorant UMR8546 AOROC, ENS<sup>1</sup>*

**Résumé :** Le monnayage du comte de Savoie Amédée V (1285-1323), si l'on se réfère aux ouvrages les plus récents notamment ceux de Sergio Cudazzo et d'Elio Biaggi, ne comporterait que neuf types. La reprise de l'étude de l'ensemble des monnayages émis dans le royaume de Bourgogne-Provence, ou royaume d'Arles, entre les Carolingiens et le début du XIV<sup>e</sup> siècle nous a naturellement amené à nous intéresser au monnayage des comtes de Savoie, et en particulier à celui d'Amédée V. Le contexte régional, les comparaisons avec les autres monnayages et la documentation contemporaine nous ont convaincu qu'une mise à jour de ce classement s'imposait. Cet article propose, nous l'espérons, de nouvelles orientations et perspectives.

**Title:** The Coins of Amedee V Comte of Savoy (1285-1323)

**Abstract:** According to the reference books, the coinage of Count of Savoy Amedeus V<sup>th</sup> is composed with only nine types. As we started studying the whole coinage of the kingdom of Arles between Carolingian era and the beginning of the XIV<sup>th</sup> century, we finally came to consider counts of Savoy's coinage and especially those of Amedeus V. Studying regional context and coinages finally led us to thinking that the classification of Amadeus's coinage should be revised. This article proposes some new orientations and perspectives.

## 1. Introduction

Le monnayage du comte de Savoie Amédée V (1285-1323), si l'on se réfère aux ouvrages les plus récents notamment ceux de Sergio Cudazzo et d'Elio Biaggi, ne comporterait que neuf types<sup>2</sup>. La reprise de l'étude de l'ensemble des monnayages émis dans le royaume de Bourgogne-Provence entre les Carolingiens et le début du XIV<sup>e</sup> siècle nous a naturellement amené à nous intéresser au monnayage des comtes de Savoie et en particulier à celui d'Amédée V. Nous fondant à la fois sur le contexte régional, les comparaisons entre monnayages contemporains (Vienne, Lyon, comtes de Provence...) et la documentation contemporaine, nous avons considéré qu'une mise à jour de ce classement s'imposait. Certains types sont à placer ultérieurement, mais d'autres, attribués notamment à Amédée IV (1233-1253) ou à Amédée VI (1343-1383) doivent voir leur émission replacée sous Amédée V. Concernant Amédée IV, soyons directs, hormis les deniers de Suse, tous les autres types qui lui sont actuellement attribués ont en réalité été émis par son neveu Amédée V.

Il n'existe à l'heure actuelle aucune biographie complète de ce prince, que l'historiographie a souvent réduit au rôle du formidable batailleur qu'il était sans aucun doute. Amédée V, voyageur infatigable a été également grand bâtisseur et interlocuteur internationalement reconnu. Il sera

<sup>1</sup> Thèse sous les directions de Georges Depeyrot et Laurent Ripart

<sup>2</sup> BIAGGI E. (1993), *Otto Secoli di storia delle monete sabaude*, Volume I, Turin. et CUDAZZO S. (2005). *Monete Italiane Regionali n° 5, Casa Savoia*, ed. Varesi.

également un prince monétaire, qui va modifier profondément les caractéristiques des émissions des ateliers savoyards. Sur ce plan, il mènera plusieurs réformes, rarement en précurseur, mais devant faire face aux évolutions de ses voisins et notamment du plus puissant d'entre eux, le roi de France Philippe IV le Bel (1285-1314). Il sera également le premier de sa lignée à faire apparaître sur une monnaie l'écu de gueules à croix d'argent. L'étude des monnayages d'Amédée V ne peut être dissociée de celle des émissions des branches apanagées de Vaud et de Piémont, qui semblent avoir suivi de très près, en les adaptant à leurs espaces économiques, les évolutions monétaires réalisées par Amédée V.

## 2. Amédée V, comte de Savoie et marquis en Italie



Fig. 1 : Le comte Amédée V accompagnant son beau-frère Henri VII « roi d'Allemagne » lors de son voyage pour son couronnement impérial à Rome fin 1310. La scène représente l'ascension du col du Mont-Cenis. Amédée est le personnage aux cheveux gris représenté en quatrième position du cortège par ordre d'importance, sous la bannière de gueules à croix d'argent. A cette date le comte est âgé de 57 ans<sup>3</sup>.

### 2.1. Un grand voyageur

Amédée V naît vers 1252-1253 au château du Bourget. Il est le second fils de Thomas (II), ancien comte de Flandres et de Béatrice Fieschi, nièce du pape Innocent IV. Il a pour frères Thomas (III), l'ainé de la fratrie, et Louis le plus jeune des trois. Grâce à son oncle Philippe, ancien archevêque de Lyon devenu comte de Savoie en 1268, Amédée épouse en 1272 Sybille de Bâgé, et devient sire de Bâgé, concrétisant l'influence savoyarde sur la Bresse<sup>4</sup>. Dès lors, les Humbertiens n'auront de cesse de réunir cette nouvelle terre aux autres possessions comtales.

En 1273, Amédée est présent au *palatium* comtal de Saint-Georges-d'Espéranche lors du passage de son cousin Edouard Ier, tout nouveau roi d'Angleterre, de retour de croisade<sup>5</sup>. N'étant pas

<sup>3</sup> Image extraite de : IRMER G (1881), *Die Romfahrt Kaiser Heinrich's VII im Bildercyclus des Codex Balduini Trevirensis*, Berlin.

<sup>4</sup> GALLAND B. (1994), *Deux archevêchés entre la France et l'empire...* p. 241

<sup>5</sup> TAYLOR A. (1985), «A Letter from Lewis of Savoy to Edward I », p. 45

destiné à la succession au comté de Savoie, le comte Philippe ayant, semble-t-il, indiqué que la voie était toute tracée pour son frère aîné Thomas (III), Amédée entame une carrière outre-Manche<sup>6</sup>. Il met son épée au service de son cousin et au détriment des Gallois, ce qui ne lui cause sans doute pas que des agréments. A la fin de l'année 1277, il est blessé ou malade et doit demeurer à Montgomery alors qu'Edouard quitte la région en s'assurant toutefois que son cousin ne manquera de rien. Au début de 1278, il est probablement fait chevalier, puis Amédée quitte provisoirement l'Angleterre en direction de l'Allemagne afin d'assister à un tournoi. De retour en Angleterre il est de nouveau malade puis regagne l'hôtel de Savoie (Savoy) à Londres en juin<sup>7</sup>.

En avril 1282, alors qu'Amédée est capitaine de la place de Chester lors de la reprise des opérations d'Edouard au Pays de Galles, un carreau d'arbalète des hommes d'Humbert de la Tour du Pin, futur Dauphin cette même année, va pourtant faire basculer la situation savoyarde. Thomas (III) est touché et meurt des suites de sa blessure à Saint-Genix-sur-Guiers, l'expectative de la succession comtale est désormais ouverte<sup>8</sup>. Alors que le comte Philippe Ier semble reconnaître pour successeur le jeune fils de Thomas (III), également prénommé Philippe, Louis écrit à Edouard Ier pour lui relater les événements et lui demander d'autoriser Amédée à rentrer rapidement d'Angleterre afin de conférer sur la conduite à tenir. Les années suivantes, Amédée semble faire des allers-retours entre l'Île et le continent, devant intervenir avec Louis afin de défendre les possessions comtales contre la coalition réunie à Versoix par le roi Rodolphe de Habsbourg autour de la Grande Dauphine Béatrice<sup>9</sup>. Amédée est cependant présent avec Edouard Ier, le 19 avril 1283, lors de l'ouverture de la tombe du roi Arthur à l'abbaye de Glastonbury<sup>10</sup>.

Le comte Philippe Ier meurt en août 1285, sans jamais tester officiellement, laissant le soin à Edouard Ier et à sa mère Eléonore de régler sa succession<sup>11</sup>. Amédée réussit à s'imposer aux dépens de son frère Louis, et sans doute grâce au soutien sinon militaire, probablement financier d'Edouard, qu'il remerciera par une courte lettre en français<sup>12</sup>. Afin de tenter de contenter son cadet, Amédée, alors à Lyon, lui cède en apanage le Pays de Vaud le 14 janvier 1286<sup>13</sup>. En décembre 1294, un nouvel accord entérine un déplacement vers l'ouest de la nouvelle baronnie, ce qui permet à Louis d'acquérir la cité de Nyon, où il implantera bientôt son atelier monétaire. Ce n'est pourtant qu'en 1321 que Louis II, son fils et successeur abandonnera définitivement toute prétention à la couronne comtale en prêtant hommage à Amédée V pour l'ensemble de ses possessions<sup>14</sup>. En décembre 1294, face aux prétentions de son neveu Philippe évincé de la succession, le comte lui concède le Piémont en apanage et le 24 février 1295, Philippe prend officiellement possession de ses nouveaux Etats<sup>15</sup>. Il ne tarde pas à ouvrir un atelier à Moncalieri, qui sera dès 1297 déplacé à Turin<sup>16</sup>. En 1301, Philippe acquiert par son mariage avec Isabelle de Villehardouin le titre de prince d'Achaïe. Ce n'est qu'en 1313 qu'il renonce définitivement à ses droits sur le comté de Savoie<sup>17</sup>.

<sup>6</sup> RIPART L. (2000), « Non est consuetum in comitatu Sabaudie... », p. 320

<sup>7</sup> TAYLOR A. (1985), *op. cit.*, p. 45

<sup>8</sup> TAYLOR A. (1985), *op. cit.* p. 47-48 : « mais celui jour il fu nafre dun carrel par le ventre (...) e le secont jour il trapaisa de cesi siegle »

<sup>9</sup> FOURNIER P. (1891), *Le royaume d'Arles et de Vienne*, p. 246.

<sup>10</sup> TAYLOR A. (1985), *op. cit.*, p. 51

<sup>11</sup> RIPART L. (2000), *op. cit.*, p. 323

<sup>12</sup> RYMER T. (1745), *Foedera*, Tome I, Partie III, p. 10.

<sup>13</sup> ANDENMATTEN B. (2005), *La Maison de Savoie...*, p. 152

<sup>14</sup> ANDENMATTEN B. (2005), p. 150

<sup>15</sup> BIAGGI E. (1989), *Monete Zecche...* Doc 6 p.28

<sup>16</sup> BIAGGI E. (1989), *op. cit.*, p. 41, Doc. 7

<sup>17</sup> RIPART L., *op. cit.*, p. 323

Lorsqu'il parvient à s'imposer au titre comtal en 1285, Amédée a donc déjà une longue expérience militaire derrière lui et cette expérience ira toujours croissant, généralement aux dépens de ses voisins, durant les trente-huit années de son règne. Héritier d'une situation territoriale et politique complexe, Amédée consacra l'intégralité de son règne à la lutte contre les Dauphins et leurs alliés, au gré des coalitions mouvantes, des chevauchées, des coups de mains, des sièges, des châteaux et bâties qu'il faut construire ou détruire, des trêves jurées et des traités sans cesse rompus au moindre prétexte. A sa mort, cette guerre est encore loin d'être terminée, mais le comté de Savoie a vu ses frontières repoussées et consolidées<sup>18</sup>.

En 1292 Amédée se rend de nouveau en Angleterre où il participe au *parliamentum* de Berwick où Edouard défend son droit à la succession d'Ecosse face aux prétendants écossais<sup>19</sup>. Cependant, la situation internationale s'obscurcit et trouve un écho dans le contexte régional difficile entre le comte et la coalition delphinale. La guerre couve depuis longtemps entre les rois de France et d'Angleterre, principalement au sujet de l'hommage dû par ce dernier pour le duché d'Aquitaine. Les rois s'achètent des alliés respectifs afin de préparer la guerre. Amédée sera naturellement dans le camp de son cousin Edouard. En retour, le dauphin Humbert et son fils Jean rendent hommage à Philippe le Bel, qui les gratifie de 10000 livres tournois. Le rapprochement avec le Dauphin a bien entendu pour objectif premier de neutraliser le comte de Savoie. Il semble que l'évêque de Valence, Jean de Genève, reçoive également 2000 livres tournois de la part du roi de France<sup>20</sup>.

La guerre s'engage dès 1294 et tourne rapidement au désavantage d'Edouard Ier, alors en proie à des problèmes en Angleterre. La Guyenne est envahie par les troupes françaises. Le roi d'Angleterre essaie alors d'attirer à lui le comte de Flandres Gui de Dampierre. Le 27 décembre 1296, Amédée dine à Cambrai en compagnie de l'évêque de Chester, de son compatriote Otton de Grandson, de maître John de Berwick et surtout d'Hugues le Despenser, principal conseiller d'Edouard, venu en Flandre rencontrer le comte Gui afin de le convaincre de rejoindre le parti anglais<sup>21</sup>. Ce voyage en Flandres aura très certainement des répercussions importantes sur le monnayage comtal savoyard.

Durant cette période, Amédée est l'homme de confiance d'Edouard Ier sur le continent. Il agit en tant que plénipotentiaire chargé des missions diplomatiques, comme en témoignent les nombreuses lettres du roi introduisant « son très cher cousin »<sup>22</sup>. Hormis lorsque le trésorier du roi, est présent, le comte est toujours cité en premier<sup>23</sup>. Il est généralement assisté d'Otton de Grandson, qui est à la tête du plus puissant lignage vaudois et ancien premier Justicier du Pays de Galles. Ainsi, Amédée négocie au nom d'Edouard les trêves avec le roi de France, mais également les accords d'alliance avec les ennemis de celui-ci, que ce soient les seigneurs comtois ou le comte de Flandre. En 1299, il sera chargé des négociations du mariage entre Isabelle, fille de Philippe le Bel, et le futur Edouard II. Sybille de Bagé étant décédée en 1294, c'est durant ces années, probablement en 1297 ou 1298

<sup>18</sup> Pour se faire une idée de la litanie des opérations militaires sous le règne du comte, on pourra se référer à KERSUZAN A. (2005) (Front ouest, Bresse et Bugey), BERNARD F. (1956) (Front sud, Grésivaudan et Savoie Propre), et CORBIERE M. de la (2002), (Front Nord, Genevois, Faucigny, Gex)

<sup>19</sup> TAYLOR A. (1985), «Count Amadeus of Savoy's visit to England in 1292 », p. 56

<sup>20</sup> FUNCK-BRENTANO F. (1889), « Document pour servir à l'histoire..p. 330

<sup>21</sup> TAYLOR A. (1985), «Count Amadeus of Savoy's visit to England in 1292 », p. 53. FAVIER J. (2005), *Un roi de marbre*, p. 205.

<sup>22</sup> sur tout ce paragraphe, cf les lettres publiées par RYMER T. (1745), *Foedera, conventiones, literae*.... La notion de « très cher cousin » était peut-être à prendre au sens littéral...

<sup>23</sup>Le trésorier est Walter, évêque de Coventry et Lynchfield. C'est sans aucun doute l'arme de négociation la plus efficace au service du roi d'Angleterre. En retour, Philippe le Bel n'hésite pas également à utiliser son financier Mouche pour convaincre ses interlocuteurs.

qu'il faut placer le mariage du comte avec Marie de Brabant. Il semble qu'un mariage entre Amédée et Jeanne, la fille d'Edouard ait été un temps envisagé.

Amédée V est ainsi un des principaux artisans de la paix et du traité d'alliance de 1303 entre France et Angleterre. Cette alliance se concrétise en 1304, lorsque Philippe le Bel prend sa revanche sur les Flamands, deux ans après la retentissante défaite de l'armée française à Coutrai, lors de la bataille des éperons d'or. Edouard Ier et Amédée se rendent en Flandres à la semonce du roi de France<sup>24</sup>. Après la bataille de Mons-en-Pévèle, lors des négociations avec les Flamands, Amédée apparaît de nouveau en diplomate, mais cette fois ci pour le compte du roi de France<sup>25</sup>. Progressivement, Amédée s'est rapproché de Philippe le Bel. En mars 1305, il lui fait hommage, en échange d'une rente annuelle de 2500 livres tournois<sup>26</sup>. Les liens se distendent progressivement avec l'Angleterre, mais le comte assiste encore en 1308 au couronnement d'Edouard II<sup>27</sup>.

Le règne d'Amédée V marque également l'extension occidentale maximale de l'influence savoyarde. Celle-ci va se heurter à l'appétit toujours plus insatiable d'un roi de France désireux de « recouvrer » le royaume d'Arles, pourtant séparé de la France depuis le traité de Verdun de 843. En 1286, le comte prend les Lyonnais alors en lutte contre l'archevêque sous sa protection pour trois ans, dans l'optique d'un futur rattachement de la cité aux possessions savoyardes<sup>28</sup>.

Cependant, les Lyonnais se tournent rapidement vers le roi Philippe III le Hardi, pourtant prince étranger, qui installe alors dans la forteresse de Saint-Just un gardiateur, premier pas vers une mainmise sur la ville qui ne sera officielle qu'en 1312<sup>29</sup>.

En 1310, les Lyonnais, avec à leur tête l'archevêque Pierre de Savoie, propre neveu d'Amédée, se révoltent contre l'autorité royale, qui réplique en envoyant une armée commandée par le futur Louis X. Sous la menace, et sur l'intervention d'Amédée qui va le conduire auprès du roi de France, l'archevêque se rend rapidement, le 22 juillet 1310<sup>30</sup>. L'action du comte sera sans doute non négligeable dans l'obtention du pardon rapide de la part du roi. Cependant, cette même année, le nouveau capitaine de Lyon Béraud de Mercoeur se livre à une démonstration de force contre un des vassaux du comte à Saint-Laurent-en-Viennois<sup>31</sup>. Le comte est sans doute implicitement visé<sup>32</sup>.

L'élection en 1308 d'Henri comte de Luxembourg à la royauté germanique au détriment de Charles de Valois, frère du roi de France, semble favoriser les affaires d'Amédée, qui n'est autre que le propre beau-frère du nouveau souverain. En octobre 1310, Henri VII arrive en Savoie, afin de traverser les Alpes en direction de la Ville Eternelle où il compte recevoir la couronne impériale<sup>33</sup>. Il recrute naturellement son beau-frère, mais en réalité une grande partie de la noblesse régionale va être du voyage. Amédée y gagnera le titre de vicaire impérial en Lombardie.

<sup>24</sup> FUNCK-BRENTANO F.(1897), *Les origines de la guerre de Cent ans...*p. 466.

<sup>25</sup> FUNCK-BRENTANO F.(1897), *op.cit* p. 492

<sup>26</sup> KERN F. (1911), *Acta Imperii*, n° 157

<sup>27</sup> TAYLOR A. (1985), p. 47

<sup>28</sup> GALLAND B. (1994), *Deux archevêchés entre la France et l'empire*, p. 459

<sup>29</sup> CHARANSONNET A. (2015), «L'archevêque de Lyon cède au roi de France...»p. 382

<sup>30</sup> BRUNO-AMPHOUX S. ; « Le Pape, le roi, la ville et ses puissants voisins : le couronnement de Clément V et ses conséquences (1305-1310) », p. 298.

<sup>31</sup> Aujourd'hui Saint-Laurent de la Mure. HELARY X. (2015), «Béraud de Mercoeur capitaine de Lyon (1310-1311) », p. 368-370. Le Dauphin est présent dans l'armée rassemblée. Le chapitre de Lyon fournit à lui seul 1800 fantassins.

<sup>32</sup> KERN F. (1911), *Acta Imperii*, n° 201.

<sup>33</sup> BERNARD F. (1956) p. 83-84.

Le 10 juin 1314, un traité est signé entre le comte et le dauphin Jean II à Villard-Benoit<sup>34</sup>. Cependant la guerre reprend sur d'autres fronts. Les dernières années sont marquées par des succès décisifs sur le plan militaire, avec, notamment, en août 1321, la prise du château de Saint-Germain (commune d'Ambérieu, Ain), verrou du débouché de la vallée de l'Albarine<sup>35</sup>. Amédée V meurt à 70 ans le 16 octobre 1323 à Avignon où il était descendu rencontrer le pape Jean XXII afin de discuter d'un nouveau projet de...croisade.

## 2.2. Une administration solide

Amédée V a hérité de ses aïeux, mais plus particulièrement de ses oncles Pierre et Philippe d'une principauté dotée d'une structure administrative solide. Le comté est divisé en châtelainies, circonscription à la tête de laquelle se trouve un officier nommé, le châtelain, chargé à la fois d'entretenir et de tenir le château dans lequel il réside en état de défense, de collecter les redevances dues au seigneur, de rendre la justice dans les cas de petite délinquance ou d'exécuter les sentences des juges dans le cas de crimes plus graves, tout ceci sans compter les multiples autres missions qui peuvent lui être confiées<sup>36</sup>. Les revenus générés par ces châtelainies sont à la base des rentrées d'argent comtales.

Le 6 février 1295, Amédée acquiert le château de Chambéry et en fait le centre administratif des possessions savoyardes<sup>37</sup>. Les archives y seront entreposées et le comte y installe l'embryon de ce qui deviendra plus tard la Chambre des Comptes. Tous les châtelains sont tenus de rendre compte annuellement de leur activité, pièces justificatives à l'appui. Si, jusqu'ici, les auditeurs des comptes se déplaçaient dans chaque centre de châtelainie, la sédentarisation administrative entraîne le mouvement inverse dans les années 1295<sup>38</sup>. Désormais tous les châtelains doivent se rendre en un lieu donné, qui sera le plus souvent Chambéry, afin qu'il soit procédé à l'audition de leurs comptes. Amédée V est présent assez régulièrement, probablement autant que ses multiples déplacements lui en laissent le loisir. Il y joue sans doute un rôle actif, demandant par exemple en 1309 à auditionner un compte particulier ou bien faisant clairement savoir lorsque le compte ne le satisfait pas<sup>39</sup>. Les châtelains sont également astreints à une certaine droiture morale dans la conduite de leurs opérations, comme en témoigne le cas d'Étienne de Francheleins, châtelain, de Saint-Trivier-de-Courtes (Ain) du 30 avril 1297 au 16 mai 1298, menacé d'une amende de cinquante livres s'il continue de toucher des pots-de-vin dans la gestion des affaires comtales<sup>40</sup>.

<sup>34</sup> BERNARD F. (1956) p. 105.

<sup>35</sup> KERSUZAN A. (2005), *Défendre la Bresse et le Bugey*, p.56-58

<sup>36</sup> GUILLERE C. et GAULIN J.-L. (1992), « Des rouleaux et des hommes... », p. 57-58.

<sup>37</sup> GUILLERE C., PALLUEL-GIRARD A. (2011), *Le château des Ducs de Savoie*, p. 11 et 12.

<sup>38</sup> GUILLERE C. et GAULIN J.-L. (1992), p. 62.

<sup>39</sup> Par exemple, en 1300, les comptes des châtelains de Saint-Trivier-de-Courtes et de Saint-Rambert-en-Bugey sont reçus à Voiron en présence du comte. Amédée est également présent aux auditions à Chambéry des années 1297, 1301, 1302, 1306, 1309, 1310, 1319...

BEAUME F., CATTIN P., DUPASQUIER J.(2008), *Les comptes de la châtelainie de Lompnes*. Compte du châtelain Guichard Ponsard en 1309 : « *Et est sciendum quod dominus vult videre et audire computum eiusdem de Montau* » (Et l'on doit savoir que le seigneur veut voir et entendre son compte de Montau).

Mention au dos du compte du bailli de Savoie et châtelain de Montmélian Antoine de Barges : « *Vidit dominus et non placet* » : Le seigneur a vu et n'en a pas été satisfait (SA 9335)

<sup>40</sup> CHARTRAIN F., avec la collaboration de KERSUZAN A., MANTILLERI N. et POISSON J.-M., *Compte d'Étienne de Francheleins (Stephanus de Franchelens), châtelain, pour la châtelainie de Saint-Trivier-de-Courtes et revenus de Bevet, du 30 avril 1297 au 16 mai 1298*.

### 3. Ateliers et émissions sous Amédée V, les sires de Vaud et Philippe de Savoie

Même si elle est loin d'être pléthorique, la documentation sur le monnayage sous le règne d'Amédée V est nettement plus conséquente que celle de ses prédécesseurs. Vernazza, Promis et Duboin avaient relevé quelques mentions de monnayage effectif à Chambéry, Suse et Avigliana, notamment dans le compte de Pierre de Sallenôves receveur ou trésorier général pour la période 1297-1300<sup>41</sup>. Cependant, un examen de ce compte montre qu'ils n'ont, en réalité, relevé que partiellement les mentions d'activité monétaire qui y sont contenues. Cette activité de frappe semble d'ailleurs dégager un excédent non négligeable pour cette période. En revanche les mentions sont nettement plus rares dans le compte suivant pour la période 1300-1308 et semblent inexistantes pour les comptes postérieurs<sup>42</sup>.

Cependant, l'étude des comptes des receveurs généraux ne suffit pas, à elle seule, à s'assurer du fonctionnement des ateliers. En effet, le compte de la châtelainie de Saint-Martin-le-Châtel (Bresse) pour la période du 30 avril 1300 au 30 avril 1301, mentionne deux versements en numéraire directement depuis l'atelier de Saint-Symphorien-d'Ozon les 30 septembre et 11 octobre 1300, sans qu'aucune référence n'apparaisse dans le compte du receveur général<sup>43</sup>. C'est donc une importante partie de la documentation châtelaine qui reste à explorer afin de procéder aux vérifications. Cependant, il semble tout de même que la période la plus active soit celle des années 1298 à 1300, avec la mention du fonctionnement des ateliers de Suse (Piémont), Chambéry (Savoie), Avigliana (Piémont) et Saint-Symphorien d'Ozon (Viennois). Nous n'avons aucune indication en revanche sur la poursuite, plus que probable, de l'émission des deniers mauriciens à Saint-Maurice d'Againe (Chablais). Les ateliers sont systématiquement associés à la présence d'un péage important. Saint-Symphorien-d'Ozon est situé entre Vienne et Lyon, dans l'enclave savoyarde en terre viennoise. Le bourg contrôle la route le long de la rive gauche du Rhône. Avigliana et Suse contrôlent la route d'Italie par le Mont-Cenis et le Montgenèvre, Saint-Maurice est sur la voie du Grand-Saint-Bernard. Enfin Chambéry, de par sa position centrale, est situé à une intersection de plusieurs voies commerciales.

Le frère d'Amédée, Louis de Savoie, sire de Vaud ouvre un atelier à Nyon dans le diocèse de Genève et probablement un à Thierrens dans le diocèse de Lausanne dès avant 1298, ce qui suscite des contestations avec les évêques respectifs. En effet sa principale production consistera en l'imitation de la monnaie locale, à savoir les deniers émis par l'église de Lausanne<sup>44</sup>. Quant à Philippe de Savoie, il prend possession du Piémont au début de 1295 et semble inaugurer une activité monétaire à Moncalieri, qu'il déplace ensuite à Turin au plus tard dès la Noël 1297<sup>45</sup>. Le tableau ci-dessous récapitule, atelier par atelier, les mentions documentaires de période d'activité effective pour les trois princes. Nous précisons une fois de plus que ce tableau ne reflète que les données issues de la documentation à laquelle nous avons pu avoir accès. Un dépouillement complet permettrait de le préciser, mais il est également probable qu'une partie de la documentation afférente n'a pas été conservée.

<sup>41</sup> TORINO, Archivio di Stato, Sezioni Riunite, Inventario 16, Camerale Savoia, Rouleau 1

<sup>42</sup> TORINO, Archivio di Stato, Sezioni Riunite, Inventario 16, Camerale Savoia, Rouleau 4

<sup>43</sup> Compte de Pierre de Montmélian, châtelain de Saint-Martin-le-Châtel pour l'année 1300-1301:

*§ de II<sup>C</sup> LV libris receptis de Iofredo Guioti, qui eas apportaverat de exitu monete Sancti Simphoriani in crastino festi sancti Michaelis*

*§ de VIII<sup>C</sup> libris receptis de Aymareto de Sancto Simphoriano die Martis postum beati Dionisii, qui eas receperat apud Sanctum Simphorianum de exitu dicte monete*

Nous remercions MM Jean-Louis Gaulin et Frédéric Chartrain (CIHAM, Lyon) de nous avoir communiqué la transcription de ce document.

<sup>44</sup> MARTIN C. (1989), « Les princes de Savoie et leur atelier monétaire de Nyon »

<sup>45</sup> BIAGGI E. (1989), *Monete Zecche Pergamene...* p.36

Atelier	Périodes durant lesquelles un monnayage semble actif	Personnel	Revenu généré ou production connue	Source
St-Symphorien-d'Ozon	1297, mai ?	Jean et Jeannet Ginot	-	Hommage lige de 1297 (Promis p. 382-384)
	1297, septembre	-	-	Bail de la monnaie de Turin de 1297 (Duboin p. 744)
	septembre 1298-1300	Martin de Châtillon et Antoine de Clermont, concessionnaires	Sceau : 5 £	Compte du trésorier général (1297-1300)
	du mardi après la Noël 1298 à mai 1300	Evrard de Varey (Lyon)	Revenu : 47 £ (reliquat du compte)	Compte du trésorier général 1297-1300
	1300, vendredi 30 septembre - mardi 11 octobre	-	Revenu : 1055 £ en deux versements	Compte du châtelain de Saint-Martin-le-Châtel
Chambéry	1306, septembre, bail pour 3 ans	Jacques de Varans (Plaisance) Pierre Aloyer (Gènes)	-	Bail passé à Lyon (Promis p. 393-397)
	entre mai 1297 et mai 1298	Guillaume Boni de Chambéry (concessionnaire) Evrard de Varey (maître des monnaies)	Sceau : 10 £ Revenu : 610 £ en 4 versements	Compte du trésorier général (1297-1300)
	1298 : du 19 mai au jeudi avant le 29 septembre	Guillaume Boni (concessionnaire) Evrard de Varey (maître des monnaies)	Sceau : 10 £ Revenu : 437 £ 8 s.	Compte du trésorier général (1297-1300)
	1298 : du jeudi avant le 29 septembre au mardi après Noël	Guillaume Boni (Concessionnaire)	Revenu : 618 £	Compte du trésorier général (1297-1300)
	septembre 1298-1300	Martin de Châtillon et Antoine de Clermont, concessionnaires	Sceau : 5 £	Compte du trésorier général (1297-1300)
	1300, jour de la Madeleine (22 juillet ?) au 6 octobre	Martin de Châtillon Humbert de Clermont, concessionnaires	Production : Petits deniers à 3 oboles d'aloi : 5775 marcs Autres petits deniers : 3755 marcs Gros à 6 deniers d'aloi : 660 marcs Autres gros : 452 marcs Aquilini à 5 deniers d'aloi : 799 marcs « Petits deniers » : 1558 marcs Viennois : 2010 marcs	Compte de production fourni par les concessionnaires. (Duboin p. 794, Promis p. 78, Biaggi p. 106-107)
	1301 : du 5 mai au 16 ou 17 septembre	Guillermin Pelleta et Aymon Candie	Revenu : 129 £ 9s 4d	Compte du trésorier général (1300-1308)
	Avril 1302 - avril 1303 (St Grégoire)	Aymon Candie	Revenu : 100 £, reliquat du compte, le monnayage a cessé à cette date	Compte du trésorier général (1300-1308)
	entre le 4 mai 1307 et le 30 novembre 1308 (st André) jusqu'à 1310 ?	Richard Huguet (Florence)	-	Compte du trésorier général (1300-1308)
	Suse	entre mai 1297 et mai 1298	Durand d'Avignon (Carrerie) Benoit Ayllaudi de Suse	Sceau : 10 £ Revenu : 200 £
1298 : du 19 mai au jeudi avant le 29 septembre		Jacques de Varans de Plaisance (maître)	Sceau : 10 £	Compte du trésorier général (1297-1300)
Avigliana	1298 : du jeudi avant le 29 septembre au mardi après Noël	Benoit Ayllaudi de Suse (concessionnaire)	Revenu : 536 £	Compte du trésorier général (1297-1300)
Moncalieri	1295-1296	-	-	Compte du receveur général de Piémont (Biaggi 1989 p. 36)
Turin	après Noël 1297 - Noël 1299 (période prévue par le bail)	Pierre et Durand Carrerie	-	Bail de la monnaie de Turin de 1297 (Duboin p. 744)
	1300, 20 octobre	Ardiquino maître des monnaies de Turin	873 £ 8 sous en 2 versements	Compte du receveur général de Piémont (Biaggi 1989 p. 36)
	1301, 7 juillet, bail pour 10 ans	Durand Carrerie et Pierre d'Albexio (Chambéry)	-	Bail de la monnaie de Turin de 1301 (Biaggi 1989 p.52)
	1310	Jeannet Maschiero et compagnons	-	(Biaggi 1989 p.40)
Nyon/Thierrens	après 1294, avant le 24 novembre 1298.	-	-	Conflit sur l'interdiction de recevoir la monnaie de Nyon par l'évêque de Genève, interdiction impériale d'émettre à Thierrens (Cibrario/Promis p. 440)

Fig. 2 : Tableau récapitulatif des périodes d'activité des ateliers savoyards

La gestion des ateliers semble être en grande partie concédée à des personnes gravitant dans l'administration du comtale. Ainsi, Martin de Châtillon ou Benoit Alliaudi de Suse ont-ils exercé des charges de châtelain, Antoine de Clermont devient receveur ou trésorier général. Il peut également s'agir d'un changeur ayant pignon sur rue, ce qui semble être le cas de Guillaume Boni de Chambéry. Les concessionnaires acquittent un droit de sceau de 10 livres, payable à chaque renouvellement, indépendamment du temps de la concession.

Guillaume Boni est ainsi concessionnaire de l'atelier de Chambéry, probablement entre septembre 1297 et Noël 1298. Il est ensuite remplacé par le duo composé de Martin de Châtillon et Antoine de Clermont, qui prend également en charge l'atelier de Saint-Symphorien-d'Ozon. Sur le versant transalpin, il semble que Benoit Alliaudi ait la haute main sur la gestion des ateliers de Suse et d'Avigliana. Ces concessionnaires sont sans doute chargés de trouver les locaux et les moyens nécessaires à la frappe monétaire, dont sont plus particulièrement chargés les maîtres d'ateliers. Pierre et Durand Carrerie sont des changeurs originaires d'Avignon<sup>46</sup>. Ils sont en charge du monnayage à Suse, mais dès Noël 1297 passent au service du sire de Piémont. Durand demeurera à Turin au moins jusqu'en 1301, date à laquelle il signe un bail lui concédant, ainsi qu'à un chambérien dénommé Pierre d'Albexio, la monnaie turinoise pour 10 ans. Jacques de Varans est originaire de Plaisance. Il officie à Avigliana en 1298. En 1306, Amédée V lui confie, ainsi qu'à Pierre Aloyer de Gènes, la frappe monétaire en Viennois à Saint-Symphorien d'Ozon.

<sup>46</sup> On retrouve d'ailleurs la mention d'un *Durantus Carrerie* à Avignon en 1255 lors du dénombrement des habitants appartenant respectivement à Charles d'Anjou et à Alphonse de Poitiers. Il s'agit probablement du grand père du monétaire. MAULDE A. de (1879), *Coutumes et règlements de la république d'Avignon au treizième siècle*, Paris.

A Chambéry, durant la période où Guillaume Boni est concessionnaire, c'est Evrard de Varey, très probablement issu de la grande famille lyonnaise du même nom, qui est le maître d'atelier. Il s'agit peut-être du dénommé Evrard le Jeune, fils d'un Evrard de Varey mort avant 1297<sup>47</sup>. Il part ensuite monnayer à Saint-Symphorien-d'Ozon sous la direction d'Antoine de Clermont. Avant mai 1300, il a cessé son activité, peut-être est-il retourné à Lyon. Lorsque probablement au début de 1299, Martin de Châtillon et Antoine de Clermont prennent la concession de la monnaie chambérienne, Evrard de Varey est remplacé par Guillermin Pelleta et Aymon Candie. Entre avril 1302 et avril 1303, ce dernier verse le reliquat de son compte, le monnayage ayant probablement cessé à cette date. Il faut attendre la période située entre mai 1307 et novembre 1308 pour avoir une nouvelle mention d'un monnayage à Chambéry, cette fois-ci sous la direction du florentin Richard Huguet, ancien maître des monnaies du roi de France Philippe le Bel<sup>48</sup>.

Si, dans la comptabilité, les personnages cités ci-dessus sont clairement présentés comme ayant un lien avec l'activité monétaire, il conviendra cependant de s'interroger sur la possible participation d'autres personnes. Ainsi, en 1301, Guigon Guersi, bourgeois de Chambéry, semble fournir en numéraire de manière relativement conséquente les châtelainies de Chambéry et de Saint-Martin-le-Châtel. Dans ce dernier cas, le châtelain doit même prévoir une dépense de dix livres afin d'assurer le transport de 1850 livres depuis Chambéry<sup>49</sup>. Cette masse monétaire ne pourrait-elle pas être directement issue de l'atelier ?

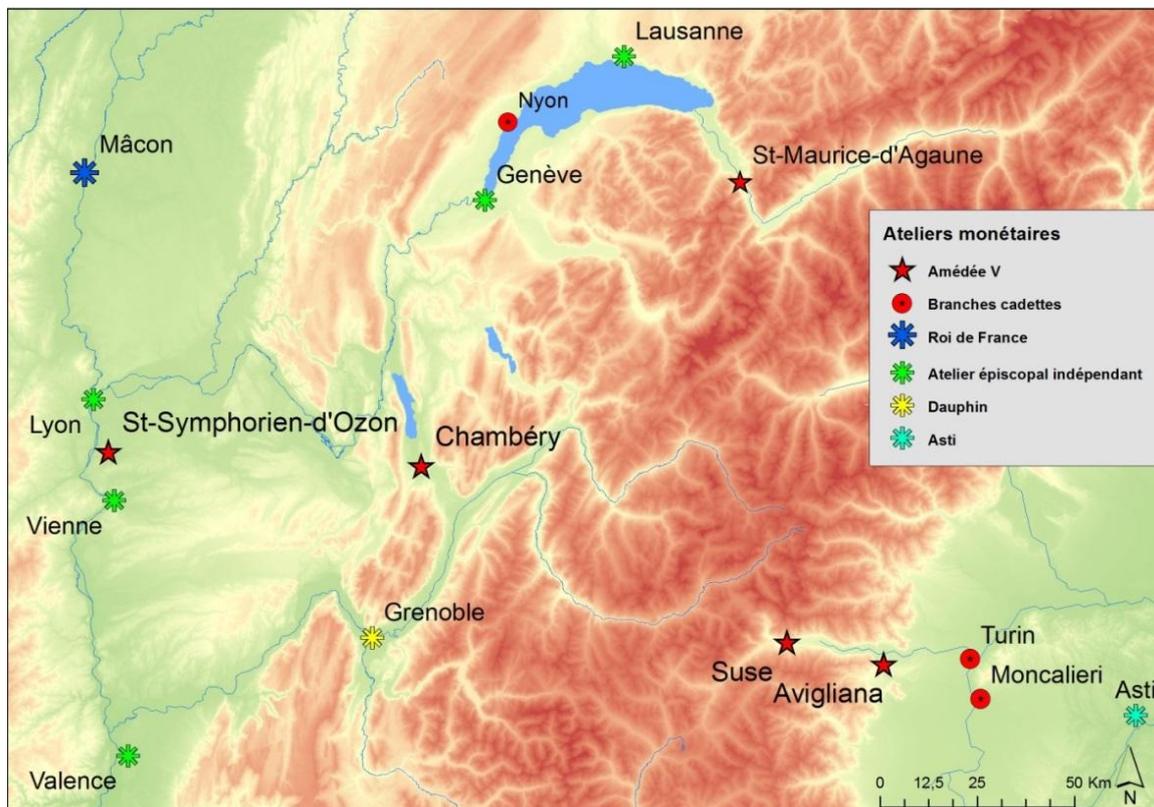


Fig. 3 : Carte des ateliers régionaux (V. BORREL)

<sup>47</sup> VALOUS G. de (1973), *Le Patriciat Lyonnais*, p. 136.

<sup>48</sup> Nous remercions M. Marc Bompaire pour la confirmation de la lecture du nom du monétaire.

<sup>49</sup> Compte de St Martin-le-Châtel (transcription F. Chartrain) : *idem reddit computum de M VIII<sup>c</sup> L libris blanchetorum Viennensium receptis de Guigone Guersi, burgense Chamberiaci, mense maii, anno Domini M<sup>o</sup> CCC<sup>o</sup> de X libris receptis de eodem Guigone pro portagio dictorum / denariorum apud Burgum item, libravit in expensis factis per predictis denariis portandis de Chamberiaco in Breysia, apud Burgum, ubi facta fuit solutio, et pro guidagio dictorum denariorum : X libras Viennensium blanchetorum*

## 4. Le paysage monétaire régional avant 1285

### 4.1. Contexte régional : le système viennois – lyonnais

Dans les années 1240, la monnaie en vogue dans l'espace rhodanien est le denier viennois dont l'utilisation s'étend de la Méditerranée au nord de la Franche-Comté. Ce denier viennois, produit en de grandes quantités, est au cœur d'un système reliant plusieurs monnaies par des jeux d'équivalences simples. Ainsi, dans les années 1240-1270, un denier de Vienne est équivalent à un denier de Valence, de Clermont, de Langres ou de Marseille. Il vaut en outre deux deniers du Puy, de Viviers ou encore deux deniers de ceux que le duc de Bourgogne émet à Dijon<sup>50</sup>.



Fig. 4 : Deniers de Vienne et de Valence, années 1240 (BnF / Collection privée)<sup>51</sup>

A Lyon, au début des années 1240, le denier viennois entre en concurrence avec le denier fort lyonnais. En effet, les mentions documentaires montrent l'invasion du premier en région lyonnaise, y compris à Lyon même, et ceci alors que la cité semble avoir un monnayage assez important. Cependant, le viennois étant de plus faible valeur que le denier fort de Lyon, il semblait avoir la faveur des utilisateurs. De plus, le taux de change de trois viennois pour deux forts lyonnais n'était sans doute pas très favorable à l'insertion de ce dernier dans le système viennois. Cette situation va conduire l'archevêque de Lyon et son chapitre à réformer la monnaie lyonnaise. Après une minutieuse étude de la documentation, Etienne Fournial a placé cette réforme monétaire vers le début de 1246, année pour laquelle apparaissent les premières mentions de forts de Lyon vieux<sup>52</sup>. Ces mentions signifient qu'à contrario existent désormais des forts neufs. Cette date est située peu de temps après la tenue du concile de 1245 qui a occasionné d'importants frais, mais surtout quelques mois après l'accession à l'archiépiscopat de Philippe de Savoie. La réforme consiste en la création du denier fort neuf de Lyon, d'une valeur égale au double du denier viennois. En conséquence l'obole de Lyon vaudra un denier viennois. C'est donc un alignement déguisé de la monnaie de Lyon sur celle de Vienne. La documentation continuera de mentionner essentiellement cette dernière, mais la circulation réelle comportera de plus en plus de monnaies de Lyon, et notamment d'oboles, qu'on retrouve dans quasiment tout le royaume d'Arles. Une autre monnaie est créée à Lyon au moins dès 1274 : le « denier fort neuf d'argent ». Il ne faut pas le confondre avec le denier fort neuf de Lyon. En effet, si ce dernier n'est composé que pour moitié d'argent fin, le fort neuf d'argent est, comme son nom l'indique composé d'argent quasiment pur<sup>53</sup>. D'une masse d'environ 1.40-1.60g., ce denier, nommé dans le bail de 1274 « fort double » voit pour la première fois apparaître le soleil et la lune, qui deviendront bientôt les caractéristiques de la monnaie lyonnaise.

<sup>50</sup> BOSSUAT A. (1943), « Une enquête sur la monnaie de Clermont à la fin du XIIIe siècle », *Bulletin philologique et historique (jusqu'en 1715) du CTHS*, p. 1-93.

<sup>51</sup> Bibliothèque Nationale de France. Nous remercions M. Jean-Yves KIND pour son accueil.

<sup>52</sup> FOURNIAL E. (1959), « Monnaie de Lyon et monnaie de Vienne »

<sup>53</sup> GUIGUE M.C. (1885-1893), *Cartulaire Lyonnais*, n° 801.



Fig. 5 : Denier fort d'argent, denier et obole forts neufs (MBAL<sup>54</sup> /coll. priv.)

#### 4.2. Les comtes de Savoie

Sur le plan monétaire, l'atelier principal des comtes de Savoie est, depuis le XIIe siècle, situé à Suse, sur le versant oriental des Alpes, au carrefour des routes internationales débouchant par les cols du Montgenèvre et du Mont-Cenis. Cet atelier émet deux types différents : le denier fort et le denier sécusain. L'autre atelier est celui de Saint-Maurice d'Agaune en Chablais, opérant sur la route du Grand Saint-Bernard. Cependant, la diffusion des monnaies émises par cette dernière officine semble limitée à la Haute Vallée du Rhône et aux alentours du Léman.



Fig. 6 : Monnaies de Suse : denier fort et denier sécusain (coll. priv.)

Cette situation va probablement perdurer au moins jusque sous le règne de Pierre II (1263-1268), date à laquelle l'atelier de Chambéry, la ville ayant été acquise par Thomas Ier (1189-1233) en 1232, est ouvert. Georges de Manteyer, se fondant sur l'apparition dans les années 1240 de mentions documentaires d'emploi de monnaie viennoise dans la cluse chambérienne, ces mentions remplaçant celles citant la monnaie forte, avait émis l'hypothèse d'une ouverture de l'atelier chambérien entre 1238 et 1241<sup>55</sup>. Les seuls éléments concrets qui venaient appuyer cette hypothèse étaient les monnaies que Domenico Promis avait attribuées à Amédée IV<sup>56</sup>. Or, nous verrons plus avant que ces monnaies sont plus tardives. En outre, le remplacement dans la documentation savoyarde de la monnaie forte de Suse par la monnaie viennoise dans les années 1240 n'a rien de surprenant, cette période marquant une grande expansion du denier au nom de saint Maurice. De fait, aucune preuve ne permet de documenter l'ouverture de l'atelier de Chambéry avant 1263-1264, date à laquelle Soffrey d'Amaisin, châtelain de Montmélian et bailli de Savoie rend compte d'une recette de 250 livres reçues « des monnayeurs battant monnaie à Chambéry »<sup>57</sup>.

<sup>54</sup> Musée des Beaux-Arts de Lyon. Nous remercions à cet effet M François PLANET pour son accueil.

<sup>55</sup> MANTEYER G. (de) (1929), *Les origines de la Maison de Savoie et du Dauphiné...* p. 67

<sup>56</sup> PROMIS D. (1841), *Monete...* Vol. I p. 68-69 et Vol II planche I

<sup>57</sup> DUBOIN F.-A. (1851), *Raccolta per ordine di materi...* p. 762 et CHIAUDANO M. (1933-1937), *La Finanza Sabauda*, vol. II p. 89 : *Recepta forinseca*  
*Idem reddit computum (...)* de CCL lib. *Receptis de monetariis scudentibus monetam apud Camberiatum concessam eis pro tanto per annum, hoc anno finiendo in festo sancti Vincencii futuri quas ducentas quinquaginta libras debent solvere ad duos terminos videlicet primam solutionem ad festum beati Iohannis et secunda solutionem in fine anni videlicet in festo sancti Vincencii, set de gracia ad preces ballivi solverunt primo termino dictas ducentas quinquaginta libras hoc anno. (...)*  
*In expensis Rutikolli mercatoris venientis bis de Lugduno versus Camberiacum pro moneta danda ibidem monetariis ut supra LX sol.*

Lorsque Pierre II décède en 1268, c'est son frère Philippe, qui s'est démis sous la pression pontificale l'année précédente de sa charge d'archevêque élu de Lyon, qui lui succède. Il a entre-temps épousé Alix de Bourgogne et est devenu comte palatin de Bourgogne, charge qu'il occupera jusqu'en 1279. Administrateur hors pair, il poursuit et améliore, dans le sillage de son frère, l'organisation de l'administration comtale. C'est cependant la succession de Pierre qui va déclencher le conflit avec le Dauphiné qui durera près de soixante-dix ans, Béatrice, la fille de ce dernier et mère du Dauphin, ayant été évincée par un codicille testamentaire probablement fortement inspiré par Philippe<sup>58</sup>.

Sous le règne de Philippe, les émissions à Suse et à Saint-Maurice d'Agaune se poursuivent. En effet, quelques rares deniers sécusains à son nom sont connus. En mai 1274 Philippe déclare promettre au chapitre cathédral de Sion de lui présenter la monnaie qu'il fait ouvrir à Saint-Maurice et de le consulter sur le change des autres monnaies courant en la vallée : viennois, forts de Lyon et royaux coronats<sup>59</sup>. Cette promesse semble tenue, puisqu'en 1278 le maître de la monnaie de Saint-Maurice monte à Sion présenter sa production<sup>60</sup>.



Fig. 7 Denier de Suse de Philippe Ier (collection privée)

Cependant, c'est vraisemblablement dans le deuxième semestre de l'année 1271 que le comte prend la décision de reproduire pour la Savoie ce qu'il a fait vingt-cinq ans auparavant à Lyon, à savoir la création d'un denier fort d'une valeur de deux deniers viennois, en remplacement du fort sécusain traditionnel qui courait pour un viennois et demi : ce sera le fort neuf de Chambéry. Aucune ordonnance n'est connue, mais il est possible d'en préciser la chronologie. Entre le 22 décembre 1271 et le 29 mai 1272 le comte et son hôtel séjournent sur les rives du lac Léman, alternant entre Thonon, Féternes, mais surtout Evian où le comte passe la plupart de la période<sup>61</sup>. Il demande au bailli de Savoie de lui envoyer Jean Chabond et Pierre Vache, les gardes de la monnaie de Chambéry<sup>62</sup>. En tout état de cause, si on doit en croire les relevés de Vernazza, au maximum dès le 14 février 1272 la nouvelle monnaie est en circulation et les premières amendes pour refus d'accepter cette nouvelle monnaie sont déjà tombées<sup>63</sup>. Dès avant le 25 mai 1272, les bans de la châtellenie de Maurienne font état de contrôles sur les marchés pour vérifier le respect de

<sup>58</sup> ANDENMATTEN B. (2000), «contraintes lignagères et parcours individuel : les testaments de Pierre II de Savoie », dans *Pierre II de Savoie le Petit Charlemagne...* p. 265-295.

<sup>59</sup> CIBRARIO L. et PROMIS D.(1833), *Documenti, sigilli, e monete...* p. 205-206

<sup>60</sup> PROMIS D. (1841), *Monete...*,p. 73-74

<sup>61</sup> CHIAUDANO M. (1933-1937), *La Finanza Sabauda*, volume 2, "i rotuli e i computi dell Corte di Filippo I conte di Savoia et di Borgogna" p 75-291.

<sup>62</sup> CHIAUDANO M. (1933-1937), *op.cit.*, vol I, compte n° 17 p 189 : *In expensis Petri Vache et Iohannis Chabond custodum monete Chamberiaci euntium ad dominum apud Aquianum de mandato domini.... XVI sol.*

<sup>63</sup> VERNAZZA (baron de) (1793), *Della moneta secusina*, p. 35-36.

Compte du métal de Chambéry du 19 novembre 1271 au 14 février 1272

-Refus de recevoir la nouvelle monnaie

*De XX Solidis viennensium deducta tertia parte quam percepit ille qui accusavit, ex permissu domini, receptis de iohanne erra de Coyse pro banno quia nolebate recipere novam monetam domini.De IX solidis, II denariis viennensium receptis per mistralem Montismeliani a minutis gentibus pro eodem*

l'interdiction de commercer avec l'ancienne monnaie<sup>64</sup>. Cette même année 1272, le châtelain d'Avigliana rend compte d'un messenger envoyé au comte pour la nouvelle monnaie<sup>65</sup>. Ce passage a été interprété comme la preuve de l'existence de l'atelier d'Avigliana, mais rien, à notre connaissance, ne permet d'affirmer ce point. Il peut simplement s'agir d'un messenger envoyé pour connaître les conditions de circulation de cette monnaie neuve. Le *fort de Chambéry* est mentionné dans le compte du châtelain de Lompnes en 1273, qui relève à cette occasion qu'un fort de Chambéry vaut deux viennois<sup>66</sup>. En tout état de cause, cette réforme fait encore parler d'elle quelques années plus tard, puisqu'en 1278-1279, le châtelain de Tarentaise mobilise trois clients pour procéder à une opération de change, sans doute afin d'éradiquer définitivement les derniers forts vieux<sup>67</sup>. Cette opération est d'ailleurs menée conjointement avec le châtelain de l'archevêque de Tarentaise.



Fig. 8 : Denier fort neuf de Chambéry émis sous Philippe Ier (1.09g, 19 mm, coll. priv.)

<sup>64</sup> CHIAUDANO M. (1933-1937), *op.cit.*, vol I, Compte de Guillaume Cellerer, châtelain d'Aiguebelle et métral de Maurienne et Hermillon du 1er novembre 1271 au 25 mai 1272 :

*De III sol II den viennensium receptis de duobus hominibus mercantibus ad monetam veterem*

*De XVIII den fortium novorum receptis de sex ulnis tele accepte a quadam muliere mercante ad monetam veterem*

*De XXII den forcium novorum receptis de canaba ablata cuidam mulieri pro eodem*

*De IIII den receptis de noellis ablatis cuidam homini de Mongrepon pro eodem*

*Familia ballivi et Iudicis in duobus mercatis vel circa ceperunt pro banno monete quamdam pecunie quantitatem, de qua inquirendum est, videlicet Guillelmus Iulianus et li Drus de Septemo*

<sup>65</sup> *In stipendium cuiusdam nuncii missi ad dominum comitem pro moneta nova.* (compte du chatelain de la Val de Suse pour Avigliana en 1272, Vernazza (1793) p. 35).

<sup>66</sup> compte publié par BEAUME F., CATTIN P., DUPASQUIER J.(2008), *Les comptes de la châtellenie de Lompnes (Ain)*, p. 18-26 :

*Teys. leida pedag. meissillaria et coroate*

*Idem reddit computum de LVIII s. VI d. receptis de teysiis domorum de Lonnes ubi levantur pro qualibet teisa II d. fortium Cambair. et computatur unus fortis pro duobus (vien).*

(...)

*Summa expens. salar. et librate :*

*LX libr. II s. 4 d vien.*

*VI libr. XV s. for. Cambar. scanbiuntur XIII libr. X s. vien. et XVIII libr geben*

<sup>67</sup> Compte du châtelain de Tarentaise Humbert de Nucey, 1278-1279 (ADS, SA16622, nos remerciements à Marjorie Burghart pour nous en avoir communiqué la transcription)

*Moneta ablata :/ Idem reddit computum de XII d. f. novorum III ob. f. veterim ablatis Petri Rafanel de Cudra. De II s. III ob. f. veterim ablatis cuisdam homini de Sancto Eugendo. De III s. f. novorum IIII d. f. veterim ablatis Iacobo Montaygne. De VI d. f. novorum X d. vien. receptis Ablatis familie / Aymonis Lay. De VI s. vien. ablatis Thome Iudicis de Cors. De V s. IX d. vien. et V s. de f. veteribus Amblatum Bestent. De VII s. III / ob. vien. ablatis Iacobo Generio Munerii de Rigne. De III s. vien. ablatis Agnete Vilar Oger. De IX s. f. veterim ablatis Almar Turumberti. De XV s. IX d. vien. ablatis Iohannis Pascale de Sancto Michael Maurianis. De XXXII s. XI d. vien. ablatis cuisdam homini de loci et totidem huint castellanus domini archiepiscopali Tarentasia. De XLV s. receptis de quibusdam hominibus quorum nomina ignorat. De XXXIII s. f. veteris ablatis quibusdam hominibus quorum nomina ignorat. /*

*Summa : IIII s. receptis de f. novorum*

*IX lb. XII s. III d. vien. inclusis veterim vien.*

*L s. VI d. f. veterim cambiassse ad vien. denis octonis. /*

*In expenso trium clientum quos tennit propter monetam acursandam ultra eis quos tenebat a festo apelorum Petri et Pauli circa.*

En 1285, à la mort du comte Philippe Ier, un système monétaire, qu'on pourrait qualifier de lyonnais, fondé sur l'équivalence « un denier fort = deux deniers viennois », est utilisé sur un espace s'étendant du Forez aux Alpes. Le terme de *viennois* s'affranchit désormais de la monnaie émise à Vienne. Il est progressivement devenu une notion plus générique désignant à la fois le divisionnaire d'un denier fort de Lyon ou de Chambéry, mais également un système de compte.

## 5. Premières émissions d'Amédée V

### 5.1. Fort de Chambéry et denier sécusain

Au début de son règne Amédée V a vraisemblablement poursuivi la politique monétaire de son oncle Philippe. Même si la documentation n'est pas très prolixe à ce sujet, nous pouvons raisonnablement penser que les émissions se poursuivent à Suse et à Chambéry. Le denier ci-dessous, connu à seulement quelques exemplaires, est attribué à Amédée IV sous la dénomination de « bon viennois »<sup>68</sup>. Cependant, après une étude attentive, nous en avons conclu à la ressemblance évidente avec les forts de Chambéry du comte Philippe Ier, tant sur les plans stylistique que métrologique. En effet, à l'instar du denier précédent, le côté croix comporte le nom du comte et la croix est cantonnée de la même manière par deux globules. Le revers comporte une fleur, accompagnée de la légende « SABAVDIE ». Sur le plan métrologique, les poids et diamètre relevés par Elio Biaggi (1.02 à 1.06 g / 20 mm) sont du même ordre que les deniers forts de Philippe Ier. De plus, le style des lettres, notamment celui des A ou des E, est plus proche de celui de monnaies de la fin du XIIIe siècle. Il nous a donc paru plus cohérent d'attribuer cette espèce au début du monnayage d'Amédée V.



Fig. 9 : Denier fort de Chambéry au nom d'Amédée V (années 1285-1290, *Ill. E Biaggi*)

**D/ + AM• COMEZ**, croix pattée cantonnée en 2 et 3 de 2 besants

**R/ + ZABAVD•IE** éperon ou fleur à 6 pétales

L'emploi de la monnaie de Suse est encore attesté sous Amédée V, notamment en 1288 dans un passage du compte de châtelainie d'Aiguebelle. Il y est rapporté que le sécusain vaut un demi fort, il a donc la valeur d'un viennois<sup>69</sup>. Les dernières mentions d'emploi de monnaie de Suse dans la documentation comtale remonteraient à 1291-1292<sup>70</sup>. Nous avons également retrouvé des mentions d'emploi de monnaie de Suse jusqu'en 1311<sup>71</sup>. Cependant, aucun élément ne permettait de dire si la frappe du denier sécusain avait été maintenue jusqu'ici. En comparant l'épigraphie de certains

<sup>68</sup> Biaggi (1993) p. 65-66 n° 28, Cudazzo (2005) p. 35 n° 35

<sup>69</sup> VERNAZZA, *op. cit.*, p. 26 : *reddit computum de III<sup>c</sup> XXVII libris Secusinorum receptis de domino Guillelmo de Rupercula et Petro Chaberti castellano ripolarum de denarii depositis apud Ast ex parte domini pro negociis domini faciendis ibidem recuperatis. De Lx libris secvsinorvm receptis per manum dicti Brot, de eodem deposito. Summa III<sup>c</sup> III<sup>xx</sup> VII libre secusinorum. Qui scampi duplices ad fortes valent CCLXIII libras, X solidos fortium*

<sup>70</sup> VERNAZZA, *op. cit.* p. 49

<sup>71</sup> GATTULLO M., LUCANIA A.-M. (2010), *Materie ecclesiastiche, abbazie, Noalesa, ss. Pietro e Andrea*, Inventaire n° 315/12, Archivio di Stato, Turin.

deniers de Suse avec des gros à l'aigle bicéphale que nous décrivons plus avant (Fig. 22), nous avons constaté une très grande proximité de certaines lettres, notamment les A et les C, qui sont visiblement de la même facture. Cela permet de repousser l'émission du denier sécusain jusqu'aux premières années du règne d'Amédée V. Les caractéristiques de ces deniers (masse de 0.64g et diamètre de 16 mm) sont par ailleurs concordantes avec la valeur qui leur semble accordée, celle d'un denier viennois.



Fig. 10 : Denier sécusain au nom d'Amédée V (Coll. priv.)

## 5.2. Forts d'argent, forts et viennois de billon

Dans cette première partie de règne semblent également avoir été émis des deniers forts d'argent à l'image de ceux émis par l'Eglise lyonnaise<sup>72</sup>. En effet ces monnaies sont très proches des deniers forts (de billon) décrits ci-dessus (Fig. 9). Cependant, les poids et diamètres relativement importants de ces monnaies, ainsi que leur visible bon aloi les rapprochent plutôt des forts d'argent émis par l'église de Lyon à partir des années 1270. L'épigraphie étant également plus tardive, nous proposons encore une fois d'attribuer ce monnayage à Amédée V plutôt qu'à son oncle Amédée IV, en cohérence avec le système lyonnais alors en vogue. C'est surtout la première fois qu'apparaît l'étoile en signe particulier. Cette étoile deviendra la marque caractéristique de l'atelier chambérien et figure encore aujourd'hui sur les armes de la ville.



Fig. 11 : Deniers fort d'argent avec l'étoile (1.36 et 1.35g, 20 mm, BnF)

**D/ + AM\* COMES**, croix pattée  
**R/ + SBAVD\*IE** éperon ou fleur à 6 pétales

Enfin, les premiers forts et viennois à l'éperon semblent une évolution des premières monnaies du règne. Ces espèces, là encore attribuées antérieurement à Amédée IV, sont nettement plus tardives et ont probablement suppléé ou remplacé les deniers forts du début du règne<sup>73</sup>. On retrouve la dualité fort / viennois des systèmes lyonnais et savoyards. Les « grands » deniers sont dénommés forts et leurs divisionnaires deniers viennois. Cette dualité se retrouve également dans les comptes de châtelainies qui sont rendus soit en forts, soit en viennois. A la fin, le compte est réduit dans

<sup>72</sup> BIAGGI (1993) p. 65-66 n° 28, CUDAZZO (2005) p. 35 n° 35

<sup>73</sup> BIAGGI (1993) n° 23, 24, 26, CUDAZZO (2005) n° 30, 31, 33

l'une ou l'autre monnaie en portant la mention : « en comptant un denier fort pour deux viennois »<sup>74</sup>. Cette manière de procéder est issue principalement d'une répartition géographique. En effet, sous Amédée V, le compte en denier forts est essentiellement utilisé dans le bailliage de Savoie (Maurienne, Tarentaise, Savoie Propre), zone auparavant irriguée par le denier fort de Suse, tandis que les châtelainies à l'ouest de la chaîne de l'Épine, celles de la Val d'Aoste et du Piémont comptent en denier viennois. Les châtelainies septentrionales utilisent en revanche les monnaies genevoise, lausannoise ou mauricienne.

Sur ces types, il n'y a plus de doute, un éperon est désormais clairement représenté. A l'instar des émissions précédentes, le nom du comte est côté croix. Ces espèces ont probablement été émises simultanément aux forts d'argent présentés ci-dessus, la proximité de l'épigraphie et la similitude de placement des marquages le laissent à penser. Plusieurs marques ont été relevées : une ou deux étoiles ou encore deux rosettes. Il est à noter que nous avons rencontré davantage de deniers forts que de viennois.

Les deniers forts présentent deux globules intercalés de façon diamétralement opposée entre les branches de l'éperon. Il semble y avoir une évolution dans les séries : sur les premières, les globules sont placés à 1 et 7 h. Dans un second temps, il y a une rotation dans le sens horaire, puisque les globules sont désormais placés à 3 et 9 h. Les viennois ne présentent en revanche qu'un seul globule intercalé entre les branches de la molette d'éperon. Il peut même ne pas y en avoir. On retrouve également la marque, généralement constituée de deux étoiles ou deux fleurs, intercalée entre le nom et la titulature.



Fig. 12 : Deniers forts avec globules respectivement placés à 1 et 7 h et 3 et 9 h (ill. E Biaggi / Musée Savoisien<sup>75</sup>)

**D/ +AM' (marque) COMES** croix cantonnée d'un globule en 2  
**R/ +SABAVDIE**, molette d'éperon. 2 globules placés à 1/3h et 7/9 h

Les réattributions de monnaies d'Amédée IV à Amédée V que nous proposons sont dues à plusieurs motifs. Tout d'abord leur style nous a paru nettement plus tardif. En effet, certaines lettres, notamment les C, E, A ou encore les S ne nous paraissent pas correspondre aux standards des années 1230-1250 mais plutôt à ceux de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle. La comparaison avec les autres monnaies régionales (Lyon, Vienne, Dauphins ou surtout celles des comtes de Provence Charles I<sup>er</sup> et Charles II) lève les deniers doutes. En outre, l'attribution de deniers forts et de deniers viennois possédant les caractéristiques métrologiques des monnaies lyonnaises de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle à Amédée IV nous posait également un problème de cohérence documentaire. En effet, quelle aurait été l'utilité de la réforme de Philippe I<sup>er</sup> de 1271 créant le fort neuf de Chambéry si cette modification avait déjà été réalisée par son frère une vingtaine d'années auparavant ? Enfin, à mesure que nous avançons dans l'étude des systèmes monétaires en vigueur sous Amédée V, il nous semblait de plus en plus évident qu'il manquait des pièces au puzzle.

<sup>74</sup> Par exemple dans le compte du châtelain du Bourget : SA8453 - LE BOURGET - 1297-1298

<sup>75</sup> Nous remercions Mme Marie-Anne Guérin et M. Sébastien Gosselin pour leur accueil.

## 6. Les années 1295-1300 : gros, doubles tiers de gros et blanchet

Alors que jusqu'ici Amédée V n'avait probablement fait que perpétuer le monnayage comtal fondé sur le système lyonnais, les années 1290 voient de nombreuses évolutions à la fois dans le paysage monétaire qu'il soit régional avec l'apparition des gros émis par l'évêque de Valence Jean de Genève (1285-1297), ou international, avec le début des dévaluations monétaires du roi de France Philippe le Bel en 1295. Il est cependant difficile de retracer ces évolutions avec précisions, car nos explorations dans les comptes de châtelainies ne nous ont pas permis de déceler de relevé d'évolution monétaire précise pour cette période.

### 6.1. Les gros à l'aigle

La création en France en 1266 par le roi saint Louis (1226-1270) du gros tournois a suscité des émules devant le succès immédiat de cette monnaie. Cependant, il semble que dans la partie centrale du royaume d'Arles les princes monnayeurs ne se soient mis que tardivement aux gros. Le précurseur régional en la matière est très probablement l'évêque de Valence Jean de Genève (1285-1297), qui émet des gros portant une aigle identique à celle des *augustales* d'or de l'empereur Frédéric II, aigle également reprise sur les gros *aquilino* émis à partir de 1258 par le comte de Tyrol Meinhard II à Merano et imités par de nombreuses cités ou principautés transalpines<sup>76</sup>. Ce monnayage devient une référence régionale, car en 1297, année de la mort du prélat, le seigneur de Piémont Philippe de Savoie demande à ce que l'atelier de Turin se conforme à la *grosse monete Valentinensis que modo excuditur et currit*<sup>77</sup>. A la suite de l'évêque de Valence, les archevêques de Vienne, les Dauphins et surtout le comte de Savoie se mettent à émettre de grosses monnaies d'argent. Cependant, ces gros n'ont, suivant les ateliers, probablement pas été émis, ni en très grandes quantités, ni durant une très longue période, car leur production nécessitait un approvisionnement en argent conséquent. Ce sont également des gros spécifiques au royaume d'Arles car ils ne semblent pas directement alignés sur le gros tournois du roi de France, étant plus légers que celui-ci. En revanche, leur cours en viennois est difficile à évaluer, la documentation étant très lacunaire sur ce point.



Fig. 13 : Gros à l'aigle de l'évêque de Valence Jean de Genève, (coll. priv.)



Fig. 14 : Gros des archevêques de Vienne et gros de pariage entre le dauphin Humbert Ier et l'évêque de Grenoble, (Musée de Vienne<sup>78</sup> / BnF)

<sup>76</sup> CHAREYRON (2006) p. 42-44

<sup>77</sup> PROMIS D. (1841), *Monete..*, doc XII, p. 433.

<sup>78</sup> Nous remercions Mmes Elsa Gomez et Michèle Boissin-Pierrot pour leur accueil

Il est en réalité difficile de se faire une idée de l'influence et de la proportion réelles de ces gros dans la circulation monétaire régionale, dans le sens où une grande partie des monnaies connues était contenue dans le seul trésor dit de Bénévais ou du Grand-Lemps (Isère), découvert en 1878<sup>79</sup>. Seules quelques rares autres trouvailles ont permis de mettre ces espèces au jour. L'enfouissement de ce trésor est postérieur à 1296, du fait de la présence de mailles blanches, également appelées demi-gros tournois, émises par Philippe le Bel à partir du début de cette année.

Concernant les gros régionaux, ce trésor contenait :

- 350 gros de Valence de l'évêque Jean de Genève
- 75 gros anonymes des archevêques de Vienne
- très probablement au moins un gros émis en pariage par le Dauphin Humbert Ier et l'évêque de Grenoble
- environ 125 deniers forts d'argent de Lyon au soleil et à la lune (Fig. 5). On remarque que les archevêques de Lyon ne semblent encore pas avoir lancé la production d'espèces de plus forte valeur.
- 200 ou 400 gros à l'aigle d'Amédée V.

Notons également que le descriptif de ce trésor mentionne la présence d'une dizaine d'oboles du comte Philippe Ier, ainsi qu'une trentaine d'oboles d'« Amédée IV », en réalité émises sous Amédée V.

En ce qui concerne les gros émis par Amédée V, ils marquent une rupture avec le monnayage savoyard antérieur. C'est la première fois qu'apparaît la titulature complète du prince sur une monnaie : *Amédée comte de Savoie et marquis en Italie*. Les gros innovent également en arborant pour la première fois une aigle éployée. Il s'agit ici d'une aigle héraldique différente de celle des monnaies de l'évêque de Valence. Cette aigle de sable sur fond d'or qui constitue encore les armes de Philippe Ier, pourrait bien avoir été reprise brièvement par Amédée V en 1286, même si dès 1285 et pour le restant du règne, l'écu de gueules à croix d'argent sera arboré<sup>80</sup>. En revanche, ce sont bien les armes de Louis, le frère cadet d'Amédée, sire de Vaud, qui apparaissent sur les rares gros connus à son nom. Comme sur les sceaux de ce dernier, l'aigle porte un lambel<sup>81</sup>.



Fig. 15 : Gros d'Amédée V et de son frère Louis Ier, ce dernier portant un lambel (BnF (2.59g, 25 mm) / cgb.fr (2.53g/24 mm))

**D/ + AMD' (signe) COMES (signe) SABAVD'**, aigle éployée au col nu  
**R/ + INITALIA (signe) MARCh'O**, croix pattée

**D/ + LVDOVICVS D'SABAVD'**, aigle éployée, chargée d'un lambel à cinq pendants  
**R/ + SPX VINCIT SPX REGNAT**, croix pattée

<sup>79</sup> cf GERY (1888), LADE (1894), VALLIER (1881).

<sup>80</sup> Une description du sceau de l'accord de 1286 (cité 1284 sur le site) entre Louis et Amédée décrit le sceau du comte comme portant une aigle au vol abaissé :

<http://archiviodistatotorino.beniculturali.it/work/docdtl.php?did=3468&nsid=3498>, page consultée le 28/01/2017

A l'image de son oncle Pierre II, Amédée arborait un sceau au lion rampant avant l'accession au trône comtal, signe de son attachement à l'Angleterre (PROMIS D. (1834), *Sigilli...p. 120-121*)

<sup>81</sup> PROMIS D. (1834), *Sigilli...p.248*

## 6.2. Nouvelles émissions : contrecoup des soubresauts de la monnaie française

En avril 1295, le roi de France dévalue la monnaie royale en créant le double tournois, courant à la valeur de deux deniers tournois mais ne contenant guère plus qu'une fois et demi d'argent qu'un ancien denier<sup>82</sup>. Cette mesure, justifiée par la nécessité de la guerre contre la coalition anglaise, était le prélude à une période d'instabilité monétaire qui culminera pour la France dans les années 1302-1304, après le désastre de la bataille des éperons d'or.

Il est difficile de dire s'il s'agit là d'une réaction à cette dévaluation ou d'une nouvelle politique monétaire, mais, si l'on doit se fier à la documentation publiée, l'année 1297 semble active pour le monnayage savoyard. En effet, en mai de cette année-là, le roi Adolphe de Nassau confirme à Louis de Vaud le diplôme de Rodolphe de Habsbourg lui accordant le droit monétaire<sup>83</sup>. Louis l'avait en effet obtenu dès 1284, soit l'année précédant la mort du comte Philippe ! Le 22 mai de cette année, à Saint-Symphorien-d'Ozon, Jean Ginot et son fils Jeannet prêtent hommage au comte Amédée, promettant solennellement, d'examiner, garder, et fabriquer les monnaies qui leur seront demandées<sup>84</sup>. Le caractère d'hommage lige semble ici dénoter davantage une attribution de la charge de garde et d'essayeur, que de celle de monétaire en charge d'un atelier. En effet, une concession monétaire ne nécessite pas l'entrée en vassalité mais un simple bail commercial dans lequel sont précisées les monnaies attendues. Il leur est assigné dix sommées de froment et quinze sommées de vin, en équivalence de cent sous viennois à prendre annuellement sur le péage de St-Symphorien d'Ozon dont l'atelier semble bien en fonctionnement à cette période, comme le montre le document suivant.

En effet, au mois de septembre, Philippe de Savoie, seigneur de Piémont, alors à Chambéry, concède la fabrication monétaire à Turin pour une durée de deux ans à Pierre et Durand Carrerie, changeurs originaires d'Avignon<sup>85</sup>. Le bail prévoit qu'il sera fabriqué :

- De la grosse monnaie de telle sorte que trois gros de Piémont soient équivalents à deux gros de Valence. Les gros seront taillés à 8 sous et 5 deniers, soit 101 exemplaires, au marc poids de Lyon et auront un aloi de 8 deniers et obole d'argent fin.
- De la petite monnaie taillée sur le pied du marc de Lyon, à 21 sous et 6 deniers au marc poids soit 258 deniers par marc et à 2 deniers et obole et 2 grains d'argent fin.

Mais le bail prévoit également que si Amédée V fait évoluer la monnaie qu'il fait fabriquer à Saint-Symphorien-d'Ozon, les monétaires puissent réagir en fonction de ces évolutions<sup>86</sup>. La monnaie du seigneur de Piémont est alignée sur celle de son oncle afin d'avoir une aire de circulation plus large que les seules terres piémontaises. En outre, la référence pondérale est le marc de Lyon, utilisé également sans aucun doute à Saint-Symphorien, qui est quasiment aux portes de la cité. A cet effet, le bail mentionne que « deux poids en cuivre de la valeur d'un marc de Lyon, marc utilisé par la monnaie archiépiscopale », devront être fabriqués pour les contrôles. Un exemplaire sera conservé par le garde, l'autre par Durand. La monnaie savoyarde semble donc toujours indexée sur le système monétaire lyonnais.

<sup>82</sup> FAVIER (2005), *Un roi de marbre*, p. 142, GRUNZWEIG (1953), p. 120

<sup>83</sup> DUBOIN (1851), p. 5

<sup>84</sup> Publié par Promis (1841), Vol I, Documents, II. p. 382-384

<sup>85</sup> PROMIS D. (1841), *Monete..*, doc XII, p. 433.

<sup>86</sup> *Et est actum inter dictum dominum Philippum et dictum Petrum nomine quo supra quod si dominus Amedeus comes Sabaudie monetam suam vellet vel contingeret ipsam facere vel fieri facere debiliorem vel fortiorem per illos qui nunc monetam ipsius faciunt apud sanctum Simphorianum de Ausons, quod dictus Durandus illud idem si vellet dictus dominus Philippus facere debeat et ad vantaggium quod eidem domine comiti alii facerent propter hoc dictus Durandus eidem domino Philippo simile facere teneatur.*

Enfin, il est prévu que si le roi de France diminue ou annule la valeur de la monnaie qu'il fait émettre à Mâcon, Durand Carrerie puisse également modifier la valeur de la monnaie turinoise<sup>87</sup>. Cette phrase montre à elle seule l'impact que la politique monétaire française des années 1295-1305 peut avoir sur les monnayages des principautés du royaume d'Arles et en particulier la principauté savoyarde.

### 6.3. L'inspiration flamande : des mailles d'Ypres aux blanchets savoyards

La série monétaire inaugurée en ces années 1297-1298 sera très particulière, car très inspirée des monnayages flamands contemporains. Il est cependant difficile, en l'absence de trouvaille régionale, de déterminer si cette inspiration est due à une forte circulation des monnaies flamandes dans le royaume d'Arles ou si les déplacements du comte en Flandre à la rencontre de Gui de Dampierre ainsi que son mariage avec Marie de Brabant ont été déterminants dans le choix des nouveaux types à émettre. En réalité, le comte ne fait à chaque fois que s'inspirer des monnayages qu'il rencontre, que ces derniers soient en vogue ou qu'ils lui plaisent bien, sans jamais les copier servilement.

Ainsi, la croix double cantonnée de quatre lettres du revers des mailles d'Ypres émises par Gui de Dampierre servira de référence au nouveau viennois, que l'on appellera bientôt « blanchet ». Du fait de son faible diamètre, ce type est généralement classé sous le nom d'obole<sup>88</sup>. Cependant, si l'on suit les dénominations savoyardes, il serait plus logique de lui attribuer le nom de viennois. Par cette croix cantonnée des quatre lettres A M E D', il rappelle également les demi doubles ou tournois simples émis par le roi de France à partir de 1295, monnaies de faible diamètre et dont la croix de revers est également cantonnée des lettres P-h- R-EX. En revanche, à l'avvers on retrouve l'éperon savoyard caractéristique.



Fig. 16 : Maille d'Ypres (0.42g /11 mm), tournois simple de Philippe le Bel (0.50g / 15mm), viennois blanchet d'Amédée V (0.43 g /13.5 mm) (Agora Auctions / Monnaies d'Antan / coll. priv.)

Cet éperon et cette croix double se retrouvent également sur ce qu'il serait possible d'appeler denier fort, ou double viennois dont le revers semble inspiré des esterlins à l'écu de Jean Ier duc de Brabant (1268-1294). Si sur la majorité de ces deniers le nom du comte se trouve coté croix (A ME DE VS) alors que du côté de l'éperon apparaît la légende « COMES SABAVDIE », certains exemplaires nettement plus rares présentent la caractéristique de voir cette légende condensée sur une seule face, tandis que le revers est ponctué de la légende « SABAVDIE(n)SIS » (Savoie). Ces derniers sont traditionnellement attribués à des ateliers situés à l'ouest de Alpes tandis que les autres sont généralement dénommés « Petits deniers du Piémont »<sup>89</sup>. Le seul denier fort connu pour le Piémont de Philippe de Savoie est construit sur ce dernier modèle, arborant toutefois la légende

<sup>87</sup> *Item actum est et conventum inter dictum dominum Philippum et dictum Petrum nomine quo supra quod si forte illustris rex Francie monetam suam quam facit fieri apud matisconem annihilaret seu baciaret quod dictus Durandus annihilare seu baxiare possit monetas predictas et quamlibet earum prout inter dictos dominum Philippum et Durandum fuerit ordinaturan*

<sup>88</sup> BIAGGI (1993) n° 44, CUDAZZO (2005) n° 52

<sup>89</sup> BIAGGI (1993) n° 39 et 43, CUDAZZO (2005) n° 47 et 51

« PEDMONTENSIS » (Piémont). Il diffère néanmoins de celui de son oncle par la présence d'une fleur à la place de l'éperon.



Fig. 17 : denier esterlin de Jean de Brabant, denier fort blanchet de Savoie (ill. Elsen / BnF)



Fig. 18 : Denier fort blanchet à la légende « SAVOIE » et denier de Philippe de Savoie (coll. priv./ ill. E. Biaggi 1989)

Enfin, la monnaie la plus spectaculaire est sans aucun doute le double tiers de gros à l'aigle bicéphale. Ce type est initialement créé en 1275 par la comtesse de Flandre et de Hainaut Marguerite de Constantinople qui demanda que soient émis pour la Flandre, à Alost, des gros deniers tels que trois d'entre eux vailent en poids, loi et taille, deux gros tournois du roi de France<sup>90</sup>. Ces doubles tiers de gros porteront l'aigle bicéphale, emblème plutôt rare en Occident, traditionnellement attribué aux empereurs byzantins, mais déjà utilisée sur certaines mailles flamandes. Gui de Dampierre, fils et héritier de Marguerite pour la Flandre émettra également à ce type, mais en le dévaluant très probablement. Ce type sera aussi imité par le comte Henri VII de Luxembourg, beau-frère d'Amédée V depuis 1297-1298, et futur empereur.



Fig. 19 : Double tiers de gros de Marguerite de Constantinople et demi gros de Gui de Dampierre (ill. Fritz Rudolf Künker, 2.51 g/ ill. Elsen, 1.96 g)

Le bail de 1297 donné par Philippe de Savoie semble bien indiquer la reprise par les princes savoyards du système du double tiers de gros flamand, sauf que la référence n'est pas le gros tournois, mais celui de l'évêque de Valence, et donc, très probablement celui à l'aigle monocéphale d'Amédée V émis sans doute à Saint-Symphorien d'Ozon. La présence de l'aigle bicéphale sur le monnayage savoyard peut susciter des interrogations quant à son origine. Cependant, cet emblème n'est pas inconnu dans la dynastie, puisque le comte Philippe semble avoir eu un sceau arborant

<sup>90</sup> GAILLARD V. (1852), *Recherches sur les monnaies...*p. 122

cette figure<sup>91</sup>. Il existe également une monnaie de l'évêché de Valence probablement émise sous la procuration de Philippe arborant cette aigle<sup>92</sup>.



Fig. 20 : Double tiers de gros d'Amédée V type « Savoie », obole de Valence à l'aigle bicéphale (ill. E Biaggi / coll. priv.)

**D/ + \* AMEDS \* COMES \* SAB'**, aigle bicéphale, étoile entre les deux têtes  
**R/ \*SA BAV DIE SIS**, croix double coupant la légende et cantonnée des lettres A M E D'



Fig. 21 : Doubles gros d'Amédée V et de Philippe de Savoie pour le Piémont (Bnf (2.32g /23 mm) / Musée Savoisien)

**D/ + (signe) AMEDS (signe) COMES (signe) SAB'**, aigle bicéphale  
ou **D/ + (signe) PHILIPPVS (signe) DE (signe) SAB'**, aigle bicéphale  
**R/ (signe) PED MON TEN SIS**, croix double coupant la légende et cantonnée des lettres  
A M E D' ou P h I L'

Le type flamand n'est pas copié mais adapté : le quadrilobe dans lequel s'inscrivait l'aigle éployée disparaît et la titulature du comte de Flandre laisse la place aux légendes savoyardes : AMED(ev)S COMES SAB'(avdie) et PHILIPPVS DE SAB'(avdie). Nous avons remarqué sur l'avers, à l'identique des monnaies de Gui de Dampierre, la présence ou l'absence d'un signe distinctif (point, croissette ou étoile) entre les deux têtes.

Le revers présente une croix double dont les cantons sont complétés par deux légendes concentriques. Aux lettres A V E M(aria) de la légende intérieure des monnaies flamandes sont respectivement substituées les lettres A M E D'(eus) et P h I L(ippvs). A l'image de ce qui a été fait pour les deniers forts, la légende extérieure va différer suivant le versant des Alpes où sera implanté l'atelier émetteur. Les monnaies émises à Turin, Avigliana et Suse porteront la légende PEDMONTENSIS (Piémont), tandis que celle émises à l'ouest des Alpes, porteront la légende SABAVDIE(n)SIS (Savoie).

<sup>91</sup> PROMIS D. (1834), *Sigilli...*p.112 n° 27

<sup>92</sup> CHAREYRON (2006), p. 20-21

Il existe enfin un exemplaire *a priori* unique d'un double tiers de gros du type piémontais. La légende ne comporte cependant pas le titre comtal, mais simplement « Amédée de Savoie »<sup>93</sup>. S'agit-il d'une erreur de gravure ? Comme nous l'avons constaté, l'atelier turinois, est dès Noël 1297 sous la direction de Durand Carrerie qui émet au nom de « Philippe de Savoie ». Or le compte du trésorier général de Savoie mentionne que ce dernier a également payé la concession de l'atelier de Suse pour cette année. Peut-être s'est-il agi d'une interversion de la part d'un graveur commun aux deux ateliers ? L'aigle bicéphale de cette monnaie possède un style particulier et ne comporte pas de signe entre les deux têtes, à l'instar de celle des monnaies flamandes de Marguerite de Constantinople, à l'instar également de certains doubles tiers de gros portant le titre comtal que nous serions tentés d'attribuer à Suse<sup>94</sup>. Pourtant le poids relativement léger de 1.85g, et le diamètre relativement faible de 21.5 mm laissent également à penser à une espèce différente qui n'aurait pas été émise en très grande quantité.



Fig. 22 : Double tiers de gros à la légende « AMEDEE DE SAVOIE » et double tiers de gros à la légende « PIEMONT », sans marque entre les deux têtes de l'aigle (ill. E. Biaggi (1.85g / 21.5mm) / coll. privée (2.10g/ 22mm)

#### 6.4. Différentes émissions, essai d'attribution

Les années 1297-1298, avec plus de 2400 livres de revenu issues du monnayage, sont sans doute les plus fastes. Les quatre ateliers ont été en fonctionnement durant cette période qui est celle d'émission des monnaies à la croix double. Cependant, si les chiffres semblent marquer une certaine activité pour l'atelier de Chambéry, force est de constater le faible nombre de double tiers de gros estampillés « Savoie » retrouvés par rapport aux monnaies portant la légende « Piémont ». Il en est de même sur les deniers forts à la croix double. Même si, hormis le seul denier connu de Philippe de Savoie à Turin, il n'existe pas de variante à la légende « Piémont » et que bien peu de deniers à la légende « SABAVDIESIS » ont été dénombrés, ces deniers sont systématiquement attribués aux ateliers transalpins de Suse et Avigliana. S'agit-il pour autant d'un décalage de production entre les deux versants des Alpes ?

En réalité, une étude complète reste à mener sur cette période, en recensant systématiquement les différentes marques portées sur les monnaies<sup>95</sup>. En effet, les espèces de ces séries comportent un nombre de marques (différents de maître, points, variétés de légendes), nettement plus important que pour les séries antérieures ou postérieures. La production dans plusieurs ateliers, durant une période qui va très probablement voir se succéder plusieurs émissions, a nécessité la mise en place de signes distinctifs permettant aux personnes compétentes de distinguer à la fois les provenances, mais aussi les différentes émissions. Le comté de Savoie n'échappe pas à la tendance générale de cette fin de XIIIe siècle, qui est, à l'instar de ce qui se passe en Provence ou en France, à un affaiblissement drastique de l'aloï des monnaies.

<sup>93</sup> BIAGGI (1993) n° 38, CUDAZZO (2005) n° 46

<sup>94</sup> Voir le rapprochement entre l'épigraphie de cette monnaie et le denier sécusain fig. 10

<sup>95</sup> Sergio Cudazzo (MIR 5) a recensé au moins cinq différents pour les forts qualifiés de « petits deniers de Piémont », p. 46

Les deniers forts et viennois blanchets à la croix double ont un aloi visiblement très faible, c'est sans doute cette raison qui les a fait appeler ainsi. Nous ne disposons cependant que de très peu d'éléments permettant d'évaluer concrètement l'aloï de ces espèces, car très peu d'essais ont été réalisés sur ce monnayage. Si l'on admet que les conditions d'émissions demandées par Philippe de Savoie en 1297 sont identiques à celles de son oncle, les premières monnaies de billon sont sorties des ateliers avec un aloï de 2 deniers et 14 grains soit 21 % d'argent. Un essai a été mené par Auguste Ladé sur un denier « fruste » et dont la légende d'avvers présentait la variante « SABADIE ». Il avait relevé, pour une masse de 0.45g, 11.1 % d'argent soit 1 denier et 8 grains<sup>96</sup>. Ce chiffre semble correspondre à la lecture faite par Duboin sur le compte de production de l'atelier de Chambéry, avec notamment des petits deniers à 3 oboles d'aloï (1 denier et 12 grains) dont 5775 marcs ont été frappés entre juillet et octobre 1300. Si cet écart se vérifiait cela signifierait un affaiblissement de moitié entre le bail et le chiffre de production de 1300. Cependant le compte de production de Chambéry mentionne également deux autres rubriques intitulées « petits deniers » et il est difficile d'en affirmer davantage sur ce sujet.

Les deniers à la légende « SABAVDIESIS » semblent systématiquement présenter un différent en forme de fleur de lis. Il s'agit là sans doute d'un différent du maître d'atelier, qui se retrouve également sur certains deniers à la légende « COMES SABAVDIE ». Or nous n'avons pas recensé de mouvement de maître de Savoie vers la zone transalpine. Ces monnaies ont très probablement été émises dans la même officine, soit à Chambéry ou à Saint-Symphorien-d'Ozon, donc à l'ouest des Alpes. Encore faut-il nuancer à propos de ce dernier lieu, car Saint-Symphorien n'est pas officiellement situé en Savoie mais plutôt en Viennois. Il est en revanche possible de se demander, du fait de la présence de plusieurs rubriques intitulées « petits deniers » dans le compte de Chambéry, en admettant que ces deux deniers aient été émis dans le même lieu, s'il s'agit bien du même type. A l'image de cet exemple, il est cependant très probable que la production des deniers forts blanchets à la légende « COMES SABAVDIE » ait été réalisée des deux côtés des Alpes et non pas seulement en Piémont.



Fig. 23 : Deniers au différent à la fleur de lis.  
Le premier comporte la légende « SABAVDIESIS » le second « COMES SABAVDIE ».  
(coll. priv., 0.87g /18 mm, 0.52g /16 mm)

A l'inverse, il est possible d'attribuer de manière certaine un de ces deniers à un atelier transalpin, probablement celui d'Avigliana. Le même marquage se retrouve sur un denier et un double tiers de gros à la légende piémontaise. La ponctuation est réalisée avec un motif composé d'une croisettes et de trois points agglomérés. En outre, au revers, un point est placé à côté de l'initiale d'Amédée.

<sup>96</sup> LADE A. (1894), « Contribution à la numismatique... » p. 146



Fig. 24 : Double tiers de gros de Piémont et denier fort présentant les mêmes marques (coll. priv. / BnF)

Seul un relevé intégral des variations de légende permettra peut-être de faire la part entre différentes émissions et les lieux de ces émissions. Hormis les types « Savoie », les légendes des deniers forts présentent en effet trois variantes principales. La légende COMES SABAVDIE se décline sous deux autres formes : COMES SABADIE et COMES SABAD'. Les deniers portant cette dernière légende présentent très souvent au revers une étoile, qui est la marque traditionnellement rattachée à l'atelier de Chambéry.

Comparativement aux deniers forts, les viennois présentent assez peu de variantes. En outre, ces espèces semblent en majorité d'un meilleur aloi que la majorité des deniers forts, censés pourtant être d'une valeur supérieure. Il est peut être possible d'envisager que ces viennois aient été frappés uniquement durant les premiers temps de l'émission des blanchets. La chute de la teneur en argent et l'affaiblissement de la monnaie auront obéré la rentabilité de ce type et les émetteurs se seront concentrés sur la fabrication de deniers forts.

Si le bail turinois de 1297 précise la valeur du double tiers de gros par rapport à celui de Valence, il n'est jamais fait mention de la valeur de celui-ci en deniers viennois, ce qui rend difficile la détermination du système monétaire savoyard alors en cours. Ceci d'autant plus que les seules conversions dont nous disposons de gros tournois de France sont toujours réalisées en deniers et jamais en gros viennois ou valentinois. Il est très fortement possible, qu'à l'instar de la monnaie française, les cours des gros et doubles tiers de gros aient pu varier vis à vis des deniers.

On distingue traditionnellement au moins deux séries dans les gros à l'aigle monocéphale, suivant la présence ou non de deux plumes supplémentaires sur le cou du volatile. Le docteur Ladé avait fait procéder à trois essais sur ces deux types, qui étaient présents dans la trouvaille de Bénévais / Le-Grand-Lemps<sup>97</sup>. Les teneurs en argent sont assez proches avec des valeurs de 7 deniers 6 grains (60,3 %) et 7deniers 14 grains (63,3 %) pour les gros au cou lisse et 7 deniers 14 grains (63.15 %) pour l'autre type. Sur ces espèces, la ponctuation est réalisée au moyen de séries de doubles croisettes ou bien de doubles étoiles. Si les étoiles semblent devoir être attribuées à l'atelier de Chambéry, cela ne signifie pas pour autant que les gros à la ponctuation aux croisettes ont obligatoirement été émis ailleurs, ce type de ponctuation se retrouvant sur les gros émis par l'évêque de Valence, rien ne s'oppose à ce que Chambéry en ait émis également. En revanche, nous privilégierions une émission à Saint-Symphorien-d'Ozon aux dépends des ateliers piémontais pour ce type qui correspond sans doute davantage à la monnaie courant dans l'espace rhodanien. D'ailleurs le type est imité par Louis de Savoie alors que le seigneur de Piémont préfère n'émettre que des doubles tiers de gros, qui correspondent sans doute mieux à la monnaie courant sur le versant transalpin. Nous avons également relevé sur les gros à la légende monocéphale une variété de légende où SABAVD' est abrégé en SABAD'. Faut-il rapprocher cette dernière des deniers forts blanchets présentant cette variante ?

<sup>97</sup> LADE A. (1894), « Contribution à la numismatique...p. 135



Fig. 25 : Gros à l'aigle avec et sans plumes dans le cou, avec les croisettes ou les étoiles dans la légende et les deux variantes SABAVD' et SABAD'. (Coll. priv. et BnF)

Nous ne disposons en revanche d'aucun résultat d'essai pour les double tiers de gros. Si leur provenance est déjà indiquée par la présence de la mention « Savoie » ou « Piémont », il est peut-être possible de la préciser davantage à l'aide des signes distinctifs. A l'image de la monnaie à la légende « AMEDEVS DE SABAVDIA », nous pensons que les monnaies ne présentant pas de point ou de marque entre les deux têtes sont à attribuer à l'atelier de Suse. Les autres double tiers de gros de type piémontais ont vraisemblablement été émis à Avigliana. En ce qui concerne les monnaies au type « Savoie », la présence de l'étoile entre les deux têtes de l'aigle marque l'émission à Chambéry (Fig. 20). Un cliché d'un double tiers de gros type « Savoie » montre une monnaie d'un aloi visiblement assez faible. Or le compte d'atelier de Chambéry de juillet à octobre 1300 mentionne la production de trois types de gros, dont, le contingent le plus important est, avec 799 marcs produits, celui des gros *Aquilini* à 5 deniers d'aloï. A notre avis, il faut identifier ces *aquilini* avec les doubles tiers de gros. Sous réserve d'équivalence, si l'on se réfère au bail de 1297 pour Turin, en moins de trois ans l'aloï de ces monnaies est passé de 8 deniers et obole (70.8 % d'argent) à seulement 5 deniers (41.7 %). Ce ne sont alors plus des monnaies d'argent mais des monnaies de billon.



Fig. 26 : Double tiers de gros de faible aloï, probable « aquilino » du compte de 1300

### 6.5. Les imitations de la Vallée du Rhône

Depuis les années 1260-1270, face à l'afflux toujours croissant de monnaies de grande circulation, les princes émetteurs de la Vallée du Rhône ont abandonné la fabrication de types propres et se sont orientés vers l'imitation des monnaies qui semblaient connaître le plus de succès<sup>98</sup>. Le double tiers de gros à l'aigle bicéphale fera partie de celles-ci. La circulation importante des monnaies savoyardes dans la vallée du Rhône est par ailleurs nettement attestée par le compte de recettes des monnaies prohibées reçues entre le 14 juin et le 10 novembre 1301 par

<sup>98</sup> En 1270, le Sénéchal du Comtat-Venaissin pour Alphonse de Poitiers interdit à tout homme du Comtat d'apporter quelque concours que ce soit aux monnaies émises à Courthézon, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Gap et Montdragon du fait que ces monnaies ne produisent que des « contrefaçons » de types existants. (GCNN (1909), doc n° 194 : *nec ad aliquam monetam que moneta sit ad similitudinem alterius monete seu contrafaïsson alterius monete* )

Jean de Peyrelade, maître de la monnaie du roi de France à Sommières (Gard)<sup>99</sup>. Il y est notamment mentionné la *moneta Sancti Saphorini*, ou encore les deniers et oboles *speronatorum*, désignant respectivement la production de l'atelier comtal de Saint-Symphorien-d'Ozon et la monnaie à l'éperon.

Profitant de ce flux monétaire, le prince d'Orange Bertrand III (1282-1314) et l'évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux Guillaume d'Aubenas (1293-1309) vont ainsi copier les doubles tiers de gros à l'aigle bicéphale savoyards, sans doute dans les années 1297-1300. Ils en adaptent les légendes, remplaçant AMEDEUS COMES SABAUDIE par BERTRANDVS PRINCEPS et EPISCOPI SANTI PAVLI. Au revers, AVRASICENSIS et TRICASTNENSI sont substitués à SABAVDIENSIS ou PEDMONTENSIS et les quatre lettres cantonnant la croix double sont respectivement remplacées par A M E N et A V E M(aria)<sup>100</sup>.



Fig. 27 : Doubles tiers de gros de Bertrand prince d'Orange et de l'évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux (MBAL, 2.25 g / 22 mm, 2.18 g / 22 mm)

**D/+ BTDVS PRINCEPS** aigle bicéphale,  
**R/ AVR ASI CEN SIS, A M E N** croix  
double coupant la légende,

**D/ + EPI SANTI PAVLI**, aigle bicéphale  
aux ailes éployées  
**R/ + TRI CAS TNE NSI, A V E M**, croix  
double coupant la légende

### 6.6. Le double tiers de gros à l'aigle de l'archevêque d'Arles Rostaing de la Capre (1286-1303)

Les princes d'Orange et les évêques du Tricastin ne sont pas les seuls à s'être spécialisés dans l'imitation monétaire. Au plus tard dès 1265, l'archevêque d'Arles a déplacé l'atelier de la cité pour l'installer nettement plus haut dans la vallée du Rhône, à Mondragon, vieille possession de l'église arlésienne, dans une zone nettement plus favorable à la production monétaire<sup>101</sup>. Malgré la présence proche du Dauphin, cette région, qui voit sans doute passer un trafic commercial assez important, est divisée en de multiples seigneuries. Il est donc plus facile d'y donner cours à un monnayage. Ce n'est absolument pas le cas à Arles, où, depuis les années 1250 le comte de Provence a déposé l'archevêque de sa juridiction.

Régis Chareyron et Gérard Barré avaient publié des deniers anonymes émis par l'archevêché présentant une aigle monocéphale aux ailes éployées, la tête orientée à droite ou à gauche<sup>102</sup>. Au revers, on retrouve, à l'image des blanchets savoyards, une croix double, cette fois ci cantonnée des lettres S T G D (Sanctus Trophimus Gratia Dei) et de la légende ARELAT EN'. Les auteurs avaient fait le rapprochement entre ce type et les deniers coquibus émis à Cambrai, Elincourt, Eligny et en

<sup>99</sup> PROU M. (1897), « Documents relatifs... », 1897, p. 180-187.

<sup>100</sup> Références PA 4482 (2.25 g, 22mm) et PA 4677 (2.18 g, 22 mm). Ces deux monnaies sont conservées au Musée des Beaux-Arts de Lyon

<sup>101</sup> L'atelier est ouvert en 1265 par l'archevêque Florent (Blancard (1868), p. 246) et est en fonctionnement en 1270.

<sup>102</sup> BARRE – CHAREYRON 2004 et 2011

Flandre à partir de 1296. Ils avaient proposé une datation des émissions archiépiscopales entre 1305 et 1315, émettant également l'hypothèse que les lettres G et D aient pu constituer les initiales de l'archevêque Galhard de Faugères (1311-1317).



Fig. 28 : Deniers à l'aigle de l'archevêque d'Arles, la tête orientée à droite et à gauche (Ill. Chareyron 2006 et 2011)

**D/ +ARCHIEPISCOP'**, aigle aux ailes éployées tête à gauche ou à droite  
**R/ AR EL AT EN', S T G D**, croix double coupant la légende

Nous avons eu connaissance par l'intermédiaire de Mme Monica Baldassari d'une monnaie arlésienne *a priori* inédite conservée dans une collection privée transalpine, et qui permet de compléter nos connaissances de ce monnayage à l'aigle et à la croix double au nom de l'église arlésienne<sup>103</sup>.

Il s'agit cette fois-ci d'un gros, ou plus vraisemblablement d'un double tiers de gros. L'aigle est monocéphale, la tête orientée à gauche (à droite en héraldique). Elle tient de son aile droite (ou gauche en héraldique) une haste surmontée d'une croix. Au revers, on retrouve la croix double cantonnée des quatre lettres S T G D (Sanctus Trophimus Gratia Dei). Mais cette fois-ci la légende n'est pas anonyme et s'étire des deux côtés de la monnaie : R. ARELATENSIS ARCHIEPISCOPVS, la lettre R ne pouvant être que l'initiale de l'archevêque Rostaing de la Capre (1286-1303). Il est donc fort probable que les deniers présentés ci-dessus ont été émis sous le même prélat, entre les années 1296-1297 et 1303.

S'agissant d'une imitation, il est également possible de s'interroger sur le remplacement, au contraire des imitations orangeoises et tricastines, de l'aigle bicéphale par une aigle à une seule tête. Il ne s'agit pas d'un mélange entre les deux types savoyards qui aurait repris l'avvers du gros à l'aigle monocéphale et le revers double tiers de gros à l'aigle bicéphale. Il s'agit plus probablement des armes de l'église d'Arles, armes portées sur la bannière flottant sur la tour du château à Mondragon même en 1269, lors de l'hommage des seigneurs du lieu à l'archevêque Bertrand ou encore celles sur la bannière flottant au sommet de la tour du château de Trinquetaille lors de la prise de possession de celui-ci par l'archevêque Rostaing en 1300<sup>104</sup>. Il faut enfin remarquer que ces séries du tournant du XIIIe-XIVe siècles constituent le premier monnayage arlésien au nom de saint Trophime. En effet, malgré la dédicace de la cathédrale à son nom depuis le milieu du XIIe siècle en remplacement de saint Etienne, le nom de ce dernier avait été maintenu sur le monnayage tout au long du XIIIe siècle.

<sup>103</sup> Monnaie initialement postée sur le forum [www.LaMoneta.it](http://www.LaMoneta.it). Nous remercions Monica Baldassari de nous l'avoir fait connaître.

<sup>104</sup> GCNN (1900) n° 1263 « *Vexillum arelaten ecclesie quod est cum aquila* » et 1372 : « *in quo vexillo alis extrens, instar avis aquile visibilibus apparebat ; et ad unum latus ipsius aquile, instar ipsius mitre et ad aliud crosse seu baculo pastoralis* »



Fig. 29 : Double tiers de gros de l'archevêque d'Arles (coll. priv.)

**D/ .R. ARELA TEN SIS**, croix double coupant la légende, cantonnée de **S T G D**  
**R/ + ARCHIEPISCOPVS**, aigle aux ailes éployées tête à gauche tenant de l'aile gauche une haste surmontée d'une croix

## 7. La réforme de l'automne 1300 : le bon viennois de Savoie à l'éperon

### 7.1. La réforme

Devant faire face à l'affaiblissement de l'aloï du numéraire émis par ses officines, Amédée V ordonne de nouvelles émissions, qui débutent probablement à partir de l'automne 1300. Il semble qu'un renforcement de la monnaie soit de mise, avec la création du viennois neuf ou « bon viennois du seigneur comte ». Aucun bail monétaire savoyard ne semble avoir été conservé pour cette réforme. Cependant, en s'appuyant sur la comptabilité des châtelainies ou du trésorier général, il est possible de cerner ce passage du viennois blanchet à la nouvelle monnaie.

Le compte du trésorier général Martin de Châtillon mentionne l'apparition d'une *moneta nova* et de *viennois blanchetorum* entre octobre 1300 et la fin de l'année<sup>105</sup>. Le compte pour la période du 5 mai 1300 à avril 1301 de Rodolphe Barral, châtelain de Chambéry, mentionne également un fort nouveau, en parallèle d'un fort blanchet<sup>106</sup>. En revanche, Pierre de Montmélian, châtelain de Saint-Martin-le-Châtel en Bresse, nous en apprend davantage, sur cette nouvelle monnaie. Il s'agit en fait d'un « bon viennois neuf », valant deux « viennois blanchets »<sup>107</sup>. Il s'agit donc bien d'un renforcement monétaire. Le châtelain devant faire face à de grandes dépenses de construction castrale, il reçoit même la somme considérable de 1055 livres directement depuis l'atelier de Saint-Symphorien-d'Ozon, en deux versements réalisés à une dizaine de jours d'intervalle, dont l'un est amené par le châtelain de Saint-Symphorien en personne<sup>108</sup>.

Ce n'est finalement qu'au moment de les mettre hors de cours qu'on apprend que les monnaies émises avant 1300 étaient appelées blanchets. En effet, devant la nécessité de les distinguer

<sup>105</sup> TORINO, Archivio di Stato, Sezioni Riunite, Inventario 16, Camerale Savoia, Rouleau 2, 1300-1308.

<sup>106</sup> *VI<sup>XX</sup> XVIII libr. XIX sol. I d. Fort. novorum – Et LXXVII libr., VI sol. Vid. ob. forc. blanchetorum* Compte de Rodolphe Barral châtelain de Chambéry 5 mai 1300-15 avril 1302. SA7672

<sup>107</sup> Compte de Pierre de Montmélian, châtelain de Saint-Martin-le-Châtel (samedi 30 avril 1300, dimanche 30 avril 1301), rendu en présence du comte, à Chambéry Archives départementales de la Côte-d'Or, B 9708. Transcription réalisée par Frédéric Chartrain (CIHAM), que nous remercions pour nous l'avoir transmise.

*Summa totius recepte : XI libre X denarii Parisiensium et LXXVI libre XVIII solidi VIII denarii Viennensium, de quibus recepit in moneta alba : XXXVIII libras XVIII solidos Viennensium blanchetorum et XXXVIII libras bonorum Viennensium novorum, computatis duobus blanchetis pro uno denario Viennensi novo*

<sup>108</sup> § de II<sup>C</sup> LV libris receptis de Iofredo Guioti, qui eas apportaverat de exitu monete Sancti Simphoriani in crastino festi sancti Michaelis

§ de VIII<sup>C</sup> libris receptis de Aymareto de Sancto Simphoriano die Martis postum beati Dionisii, qui eas receperat apud Sanctum Simphorianum de exitu dicte monete

comptablement des nouveaux viennois, ils ont été affublés d'un qualificatif. Ces mentions de blanchets ou de monnaie neuve sont, pour la plupart du temps très fugaces, et n'apparaissent en majorité que dans les comptabilités de l'exercice 1300-1301.

### 7.2. Le bon viennois du Seigneur : quelles monnaies ?

Le compte de production de l'atelier de Chambéry de juillet à octobre 1300, mentionne la production de 2010 marcs de deniers viennois, qui sont probablement ces nouveaux « bons viennois ». Nous pensons les avoir identifiés aux travers des deniers suivants, très proches de ceux de la période 1290-1297, mais dont l'épigraphie paraît plus soignée, peut-être plus récente. Ces deniers étaient encore une fois attribués à Amédée IV, mais, pour les mêmes raisons qu'avancées plus avant elles doivent voir leur période d'émission repoussée au règne d'Amédée V<sup>109</sup>. Si l'on doit se référer aux monnaies que nous avons recensées, très peu de forts semblent avoir été émis. Si les légendes sont identiques, en revanche, leur position est inversée par rapport à celle des forts et viennois des années 1290-1297 : le nom du comte est désormais du côté de l'éperon. En ce qui concerne les deniers forts, les globules sont désormais placés entre les branches de l'éperon à 5 et 11 heures. Nous avons relevé pour ces derniers des poids s'échelonnant de 0.88 à 0.98 g, pour un diamètre de 18 à 20 mm, alors que pour les viennois nous avons trouvé une moyenne de 0.71 g pour un diamètre moyen de 17 mm. On remarque également la présence de marques distinctives : sur les forts et une partie des viennois, ce sont de séries de deux roses, tandis que sur le reste des viennois ce sont des séries de trois étoiles.



Fig. 30 : Denier fort et deniers viennois à l'éperon probablement émis dès 1300 (coll. priv et BnF (1.85g / 17 mm))

**D/ +AM' (signe) COMES**, molette d'éperon, un ou deux globules  
**R/ + (signe) SABAVDIE (signe)** croix cantonnée d'un globule au 2e canton



Fig. 31 : Le « nouveau » denier viennois et l'ancien fort blanchet (MBAL)

### 7.3. Le gros au portrait

Ce type, connu à seulement quelques exemplaires, était jusqu'à aujourd'hui attribué au comte Amédée VI (1343-1383), en tant qu'imitation du gros du roi d'Angleterre Edouard III (1327-1377)<sup>110</sup>. Cependant, cette attribution n'était pas sans nous poser problème sur le plan historique. En effet, durant la période de la guerre de Cent ans, les comtes de Savoie sont engagés aux côtés du roi

<sup>109</sup> BIAGGI (1993) n° 25 et 27, CUDAZZO (2005) n° 32 et 34

<sup>110</sup> BIAGGI (1993) n° 68, CUDAZZO (2005) n° 78

de France, et ce, même si un net refroidissement est intervenu entre Charles V (1364-1380) et Amédée VI à la suite de l'annexion du Dauphiné par la France. Le monnayage savoyard, notamment celui d'Aymon (1329-1343), est en grande partie composé de copies de monnaies françaises. De ce fait, il nous paraissait difficilement concevable que le comte ait pu imiter une monnaie anglaise.

En outre, même si cet argument est à manier avec précaution, le style et l'épigraphie semblent plus proches de ceux des monnaies du début du XIV<sup>e</sup> siècle, et plus précisément des viennois que nous proposons de reconnaître avoir été émis à partir de 1300. De plus, ce type pourrait correspondre à la mention de fabrication d'un troisième type de gros dans le compte d'atelier de Chambéry. Enfin, un autre détail est pour le moins gênant : sur les monnaies d'Edouard III, le portrait du roi est entouré d'un polylobe, alors que sur la monnaie savoyarde il est dans un quadrilobe. Or ce quadrilobe se retrouve bien sur une monnaie anglaise, en l'occurrence le premier *groat*, gros de quatre esterlins, créé Outre-Manche en 1279, par Edouard I<sup>er</sup>. Cette monnaie anglaise n'a cependant pas connu un succès important, du fait de la forte valeur de l'esterlin, mais elle courait encore au moins en 1295<sup>111</sup>.



Fig. 32 : *Groat* d'Edouard I (1272-1307) et d'Edouard III (1327-1377) (Baldwin 2014)

En regard des liens qui unissent Amédée à son cousin Edouard en ce tout début du XIV<sup>e</sup> siècle, il n'est pas très surprenant que le comte ait adapté un type dont de nombreux exemplaires ont sans doute traversé la Manche en direction de la Savoie à chaque retour d'Angleterre du comte. La couronne royale est toutefois remplacée par une couronne de fleurs, à l'instar des esterlins contemporains émis en Hainaut. Il est en revanche plus difficile de se représenter le cours de cette monnaie. Les poids relevés de 1.87 g et 2.16 g la rapprochent des double tiers de gros à l'aigle bicéphale.



Fig. 33 : Gros au portrait du comte Amédée V.  
(coll. priv / ill. E. Biaggi. 1.87 à 2.16 g, 23 mm)

**D/ + AMED' \*\* COMES \*\* SABAVD'**, portrait du comte couronné de face, dans un quadrilobe  
**R/ + IN ITALIA \*\* MARCH'O**, croix pattée cantonnée de quatre séries de trois globules

<sup>111</sup> ALLEN M. (2004), «The groats of Edward I», p. 29. Deux exemplaires étaient présents dans un trésor trouvé à Douvres et dont l'enfouissement est daté de l'attaque française de 1295.

#### 7.4. Réforme en Piémont

Pour connaître la valeur de ce gros au portrait de face, peut-être faut-il traverser de nouveau les Alpes et retourner à Turin. En effet, la réforme de 1300 y faire des émules, et Philippe de Savoie désormais Prince d'Achaïe après son mariage avec Isabelle de Villehardouin, concède le 07 juillet 1301, pour dix ans, la fabrication de nouvelles espèces à Durand Carrerie d'Avignon, déjà maître de l'atelier turinois, ainsi qu'à Pierre d'Albexio de Chambéry<sup>112</sup>. Le bail prévoit la fabrication de quatre types de grosse et petite monnaie :

- Des gros d'argent à valeur chacun de 12 bons astesans ou 8 bons viennois, avec les caractéristiques des gros émis à Asti.
- Des deniers forts, chacun courant pour deux viennois ou bien trois astesans avec les caractéristiques de poids et d'aloï de trois astesans d'Asti.
- Des viennois, courant pour un viennois ou bien à raison de 2 viennois pour 3 astesans d'Asti, avec leurs caractéristiques.
- Des petits et menus deniers, chacun courant à la valeur d'un astesans, ou à raison de 3 deniers pour 2 viennois, avec les caractéristiques de poids et d'aloï de l'astesans d'Asti.

Le prince a suivi la nouvelle politique monétaire comtale avec l'émission de bons viennois. Le bail précise également que la monnaie turinoise pourra à la fois courir en Savoie et à Asti aux valeurs définies. Il y a donc une double correspondance du monnayage du prince, de manière à être adapté au double contexte dans lequel il évolue. Il est d'une part aligné sur celui de son oncle, grâce aux forts et aux viennois émis, mais également sur celui de la place financière d'Asti toute proche. En outre, alors qu'en 1297 le monnayage turinois devait suivre les évolutions des émissions comtales et surtout celles du roi de France à Mâcon, le bail précise que cette fois-ci la monnaie de référence est l'astesans, qui est en fait la principale monnaie circulant en Piémont, et sans doute bien moins soumise à variation que les monnaies de l'ouest des Alpes. De ce fait, les monétaires sont autorisés à modifier leur production en fonction de l'évolution de la monnaie d'Asti.

Enfin, dans la mesure où il serait possible d'assimiler les productions du seigneur de Piémont et celles du comte de Savoie, nous pourrions avancer l'idée que le gros d'Amédée V au portrait de face devait courir pour huit viennois ou quatre forts.

En Savoie, après avoir été remplacés par le viennois de Savoie à l'éperon, les blanchets semblent réellement retirés de la circulation, comme en témoigne le compte du trésorier général<sup>113</sup>. En effet, ce dernier va conserver, probablement au château de Chambéry, entre 1302 et 1307/1308, une somme immobilisée de 263 livres et 6 deniers blanchets, dont il rend successivement compte à chaque échéance de sa charge. Ce n'est qu'entre le 4 mai 1307 et le 30 novembre 1308 que ces blanchets disparaissent du compte. Le trésorier mentionne alors qu'il a reçu la somme de 88 livres en échange de ces 263 livres et 6 deniers blanchets. Or ce même compte mentionne également la reprise d'une activité monétaire à Chambéry : les blanchets ont très probablement été envoyés à la fonte afin d'être monnayés de nouveau.

<sup>112</sup> Le bail a été publié intégralement par Elio BIAGGI dans BIAGGI E. (1989), *Monete Zecche* p. 52, doc. 8 bis

<sup>113</sup> TORINO, Archivio di Stato, Sezioni Riunite, Inventario 16, Camerale Savoia, Rouleau 2, 1300-1308.

## 8. 1306-1310 : rapprochement avec le roi de France, viennois à l'éperon, viennois à l'écu

En octobre 1305, Amédée V arrive à Lyon afin d'assister au couronnement du pape Clément V. Il va passer tout l'hiver dans la région et n'en repartira qu'au mois de mars<sup>114</sup>. Les présences du nouveau pape, mais surtout celle de Philippe le Bel, sont l'occasion de rencontres diplomatiques. Il est également fort probable que la situation monétaire y ait été abordée. Le comte réside au début de l'année sur l'île-Barbe et le dimanche *des Cordes* 1306, il reçoit les monnayeurs Jacques de Varans de Plaisance et Pierre Aloyer de Gènes<sup>115</sup>. Ces derniers arrivent probablement d'Italie et sont sans doute passés par le Bugey et la vallée de l'Albarine. A partir de là, les hommes d'armes du châtelain de Saint-Rambert les ont escortés jusqu'à Ambronay, où ils ont probablement été pris en charge par un autre officier, qui les aura conduit en Bresse afin qu'ils rejoignent la Saône et puissent descendre par le fleuve à Lyon<sup>116</sup>. Ce trajet n'était certes pas le plus direct, mais il permettait d'éviter au maximum de passer par les terres sous domination delphinale.

Amédée demande aux deux monnayeurs d'émettre, pour sa terre de Viennois à Saint-Symphorien d'Ozon, pour trois ans, à partir de la saint Grégoire prochaine (3 septembre 1306).

Trois types devront être émis :

- Des gros deniers d'argent à 11 deniers et demi d'argent fin et de 58 deniers 1/3 de poids au marc le roy (poids théorique : 4.19 g)
- De la petite monnaie d'argent blanche à 11 deniers d'argent fin et à 14s 10 deniers de poids au marc le roy (poids théorique : 1.37 g)
- De la petite monnaie noire à 3d. et demi d'argent fin et à 22s 8d au marc le roi (poids théorique : 0.89 g).

La référence pondérale n'est plus le marc de Lyon comme dans le bail de Turin de 1297, mais le marc le Roy, autrement dit le marc de Troyes (244.75g.), référence de la monnaie de France. Le bail précise également que toutes les monnaies qui passeront par la terre de viennois seront taxées, exceptées « les monnaies neuves du roi de France » et exceptés les « gros tournois viennois ». Enfin, les gros deniers courront pour 16 deniers de la petite monnaie noire. La petite monnaie d'argent blanche sera mise en circulation au cours de 5 deniers de petite monnaie noire et la petite monnaie noire pour 1 denier. Mais le bail précise surtout que les gros deniers d'argent courront pour un gros tournois de la fleur de lis. Le gros tournois à la fleur de lis de Philippe le Bel a été émis dès 1305 et les caractéristiques des gros ordonnés par Amédée sont très proches<sup>117</sup>.

Ce bail marque un alignement monétaire d'Amédée V sur les émissions du roi de France. La date d'entrée en vigueur fixée au mois de septembre n'est sans doute pas un hasard. En effet, Philippe le Bel prévoit également un renforcement monétaire en France dès septembre 1306<sup>118</sup>. D'ailleurs le bail précise bien qu'on ne taxera pas les nouvelles monnaies du roi de France. Amédée était donc bien informé dès l'hiver 1306 de l'émission prochaine en France. Philippe le Bel créera également lors de cette émission la maille tierce d'un poids théorique de 1.406 g, devant courir pour 4 deniers

<sup>114</sup> COLLET E., « Le témoignage du compte de l'hôtel d'Amédée V comte de Savoie lors de son séjour à Lyon à l'occasion du couronnement du pape Clément V (janvier-avril 1306) », *Lyon entre Empire et Royaume (843-1601)*, 2015, p. 299 à 309.

<sup>115</sup> Bail monétaire édité par Promis (1841), vol I, documents, n° IV, p. 393-397

<sup>116</sup> CATTIN P. (1995), *Le château de Saint-Rambert (Ain)*, p. 38, période du 30 avril 1305-23 mars 1306 : *Item libravit in stipendiis plurium et diversorum clientum adsociantum et conducentium monetarios et quosdam alios de familia domini transeundis a Sancto Regneberto usque apud Ambr et pro stipendiis quorundam nunciorum et exploratorum missorum per dictum tempus pro negociis Domini ut in particulis ... XIII libr XIII s Vid vien.*

<sup>117</sup> Duplessy (1999) p. 108, n° 217

<sup>118</sup> Duplessy (1999) p. 103, BOMPAIRE M., DUMAS F. (2000), *Numismatique médiévale* p. 597

tournois et  $3/8^e$ , le gros tournois étant censé avoir un cours de 13 deniers tournois et  $1/8^e$ . Or la masse théorique de la « petite monnaie blanche » savoyarde est de 1.37g, non loin des 1.40g prévus pour la maille tierce, et elle doit courir pour 5 deniers viennois. L'association de trois de ces pièces donnant la valeur de 15 deniers viennois, ce qui est presque la valeur du « gros tournois savoyard » devant courir pour 16 deniers viennois. Il est difficile de comprendre pourquoi il n'y a pas de correspondance entre la petite monnaie blanche et le « gros tournois savoyard », mais il s'agit probablement d'une adaptation nécessaire au contexte monétaire existant.

Les monnaies issues de cette émission demeurent inconnues. Cependant, il est certain qu'une production a eu lieu, puisque le compte du châtelain de Pont d'Ain pour la période de septembre 1306 à mars 1307 mentionne le change de la monnaie faible de Lyon au taux de trois deniers pour un denier viennois de la « nouvelle monnaie du Seigneur »<sup>119</sup>. En outre, en 1307-1308, le florentin Richard Huguet, qui vient tout juste de quitter sa charge de maître des monnaies du roi de France vient à Chambéry afin d'y battre monnaie pour le comte<sup>120</sup>. Or Richard Huguet est un spécialiste de la question du renforcement monétaire, puisqu'il a été en charge du renforcement des monnaies françaises dès Pâques 1305<sup>121</sup>. D'ailleurs, à la fin de 1310, il sera vraisemblablement du voyage d'Amédée V à la suite d'Henri VII en Italie. Il passe au service de ce dernier, qui le charge... du renforcement des monnaies de Milan. Cette mention du maître florentin de 1307-1308 est d'ailleurs la dernière preuve d'émission monétaire sous Amédée V que nous ayons pour l'instant retrouvée.

Cette émission savoyarde de « gros tournois » a sans doute entraîné l'adaptation des monnaies émises par son neveu Philippe à Turin, puisque l'atelier transalpin se met à émettre des gros au type tournois, dont quelques exemplaires sont connus. C'est également probablement à cette période qu'Asti entamera la frappe de gros tournois, tandis qu'en mars 1307, Charles II d'Anjou ordonne la frappe de gros tournois « comme ceux du temps de St Louis » à Coni<sup>122</sup>.



Fig. 34 : Gros tournois à la fleur de lis de Philippe IV le Bel et gros tournois de Philippe de Savoie, sire de Piémont et prince d'Achaïe.

(ill. [www.comptoir-des-monnaies.com](http://www.comptoir-des-monnaies.com) / E. Biaggi 1989)

Les gros tournois de Turin émis par Philippe de Savoie portent pour la première fois les armes de la branche apanagée de Piémont c'est à dire l'écu de gueules à croix d'argent et à la bande d'azur. Il est fort probable, qu'à l'instar de tous les autres monnayages du prince, ce gros tournois soit très

<sup>119</sup> CATTIN P.(1992), *Les comptes de dépenses de la châtellenie de Pont-d'Ain*, p. 55(...) *quiquidem Lugd. debiles scampsi ad Vien monete nove Domini comitis tribus pro uno valent (...)*

<sup>120</sup> compte du receveur général Antoine de Clermont, période mai 1307- 30 novembre 1308 : *Videlicet in ducentis quinquaginta una libr. Viennenses per manum Petri Francisci – Ex alia parte in ducentis quadraginta novem libr. pro duodecim libris novem solid. grossorum turonensium veterum quas traxerat familiaribus Richardi Hugueti qui venerunt apud Chamberiacum pro moneta domini cudenda per litteram domini de debitis datam Chamberiaci die martis post festum beati andree apolost. anno domini M° CCC° septimo quas reddit - V<sup>c</sup> libr. Vien*

<sup>121</sup> Pour tout ce qui concerne ce personnage, on pourra se reporter à l'article : BOMPAIRE M. (2007), « Richard Huguet de Florence, maître des monnaie de Philippe le Bel »

<sup>122</sup> Bail de mars 1307 publié par SAN QUINTINO G Di. (1837), *Notizie sopra alcune monete battute in Piemonte*

proche de celui qui fut émis par son oncle Amédée. De ce fait, le gros tournois savoyard inauguré en 1306 aurait également porté, et ce, pour la première fois les armes de Savoie, inaugurant le système du viennois à l'écu.

Malgré ce qui avait été annoncé dans le bail de 1306, la nouvelle émission de 1306-1307 n'a sans doute pas été accompagnée d'un retrait des anciennes espèces qui restent en circulation. Si ce retrait a eu lieu, il a probablement été réalisé de manière très incomplète. En conséquence, les anciens deniers de Savoie issus de la réforme de 1300 sont restés en circulation concurremment aux monnaies censées les remplacer. Du fait de sa valeur plus élevée, la nouvelle monnaie, en particulier la petite monnaie noire, ne s'est probablement pas insérée de manière satisfaisante dans cette circulation.

Le relevé des taux de change du gros tournois français en viennois savoyards pour la période 1305-1311 montre que 20 deniers viennois de Savoie valent un gros tournois<sup>123</sup>. L'introduction dès 1306 d'un nouveau denier, conservant à la fois la valeur d'un denier viennois de Savoie, mais dont il fallait seulement 16 exemplaires pour atteindre la valeur d'un gros tournois entraînait un décalage par rapport à la monnaie préexistante, ce qui a sans doute conduit à une sous-utilisation de ce nouveau denier. C'est sans doute cette situation qui a amené à la dissociation entre 1309 et 1310 des deux espèces en deux systèmes de comptes différents : le fort - viennois à l'éperon (*ad esperonate*) et le fort - viennois à l'écu (*ad escutellis*)<sup>124</sup>. Le viennois à l'éperon, est en réalité l'ancien « bon viennois du seigneur » émis à partir de 1300, dont 20 deniers équivalent à un gros tournois. Les relations entre les deux devises sont complexes du fait qu'il ne semble pas y avoir de taux de change unique à l'échelle du comté de Savoie. En effet, dans son compte de 1308-1310, le trésorier général mentionne deux taux de change entre viennois à l'éperon et viennois à l'écu : d'une part 20 sous viennois à l'écu pour 23 sous viennois à l'éperon et d'autre part 4 deniers viennois à l'écu pour 5 deniers viennois à l'éperon<sup>125</sup>. Le premier taux de change semble presque confirmé dans le compte du châtelain de Conflans 1310-1311<sup>126</sup>. Le second est confirmé à plusieurs reprises par le châtelain de Saint-Rambert en 1311, 1312 et 1314<sup>127</sup>. Or si on rapproche ce denier taux de change entre viennois à l'éperon et viennois à l'écu de la valeur par rapport au gros tournois, on s'aperçoit ainsi que là où, pour équivaloir un gros tournois il fallait 20 deniers viennois à l'éperon, seulement 16 deniers viennois à l'écu sont nécessaires, à l'image de ce qui était stipulé dans le bail passé sur l'Ile-Barbe au début de 1306. Il serait donc possible, à notre avis, d'identifier les monnaies à l'écu avec celles émises dès cette date.

La construction du denier viennois à l'écu semble reprendre la forme des sceaux comtaux du début du règne<sup>128</sup>. En effet, là où le sceau présentait un simple écu accompagné de la légende

<sup>123</sup> 5 relevés effectués dans les comptes du receveur général, mais également dans celui du maître de l'Hôtel (Collet 2015)

<sup>124</sup> Les viennois *ad esperonate* et *ad escutellis* sont mentionnés pour la première fois dans le compte du trésorier général de mars 1308 à avril 1310. C'est également le cas du compte du châtelain de Conflans pour l'exercice 1309 – 1310 (archives de Savoie, SA 8865) ou encore celui de Guichard Ponsard châtelain de Lompnes entre le 21 janvier 1309 et 13 mars 1310, qui distingue le viennois avec éperon du viennois de la monnaie neuve (BEAUME F., CATTIN P., DUPASQUIER J. (2008)). Idem dans celui de Saint-Rambert, où on distingue les viennois neufs des viennois vieux CATTIN P. (1995), *Le château de Saint-Rambert (Ain)* p. 44.

<sup>125</sup> TORINO, Archivio di Stato, Sezioni Riunite, Inventario 16 Camerale Savoia, Rouleau 3, 1308-1314

<sup>126</sup> SA 8865 : *viginti solid. Fort. Ad escutellis pro viginti duos fort. Ad espron.*

<sup>127</sup> CATTIN P. (1995) *Le château de Saint-Rambert...: Item deducuntur sibi pro cambio quaterviginti librarum vien que sibi supra campse fuerant videlicet viginti solid vien cum escutellis pri viginti quinque solid vien cum esperon*

<sup>128</sup> PROMIS D. (1834), *Sigilli de' Principi* p. 121 n° 36

« SIGILLVM AMEDEI COMITIS SABAVDIE », la monnaie présente l'écu orné de la légende « MONETA AMEDEI COM'(itis) SABAVDIE » se déroulant sur les deux faces<sup>129</sup>.



Fig. 35 : Viennois à l'écu et sceau utilisé en 1287  
(Collection privée, 0.79 g, 16 mm / ill. Promis 1834 n° 36)

**D/ + MONETA AMEDEI, écu**  
**R/ + COM' SA\*BAVDIE, éperon**

## 9. Une complexification croissante

La comptabilité savoyarde va continuer de se complexifier. Aux deux systèmes de compte viennois à l'éperon et viennois à l'écu s'ajoute, dès 1313-1314, celui du viennois courant<sup>130</sup>. Il est, pour l'heure, difficile de savoir si la création de cette devise a été accompagnée d'une émission monétaire concrète. Le viennois courant est une monnaie assez faible, qui semble, une fois de plus, avoir une valeur différente suivant l'endroit où l'on se trouve. Nous avons pu constater l'existence d'un viennois courant en Savoie et d'un viennois courant en Bresse dont les valeurs par rapport au viennois à l'écu diffèrent<sup>131</sup>. Le viennois courant en Bresse est en fait indexé sur la monnaie de Lyon<sup>132</sup>. L'apparition dans le compte du trésorier général pour 1315-1316 de la mention de viennois du Prince et de *Philippon* semble inférer qu'il y a eu aussi un désalignement entre la monnaie du comte et celle du sire de Piémont. Comme nous l'avons souligné, nous n'avons, pour le moment, pas retrouvé de trace d'émissions comtales d'Amédée V après 1308. La période est probablement assez difficile sur le plan monétaire du fait du prix de l'argent métal. En France elle l'est à tel point qu'en 1313-1314, le roi ne peut pas émettre<sup>133</sup>. La situation est peut-être la même en Savoie.

D'une manière générale, le nombre de monnaies ou devises intervenant dans la comptabilité savoyarde dans les années 1310 augmente notablement, que l'on soit au niveau de la simple châtelainie ou bien du trésorier général. Dans les clôtures de comptes, la part dédiée à la simplification et à la réduction des différentes devises en seulement une ou deux prend des proportions toujours plus importantes. L'évolution des comptes du trésorier général est, à ce titre, révélatrice de la diversité des monnaies pouvant être utilisées en Savoie. Là où, dans les années 1297-1300, Pierre de Sallenôves ne mentionnait l'utilisation que de quelques monnaies, ce ne sont pas moins d'une douzaine de types de monnaies différentes qui passent entre les mains de son successeur Antoine de Clermont, dont seulement trois ont les terres comtales pour origine.

<sup>129</sup> BIAGGI (1993) n° 50, CUDAZZO (2005) n° 42

<sup>130</sup> Le viennois courant est mentionné pour la première fois dans le compte du trésorier général de 1312-1314, ce qui est également le cas à Pont-d'Ain. A Saint-Rambert il apparaît entre février 1314 et juin 1315.

<sup>131</sup> En 1316 : à Pont d'Ain : 15,5 viennois à l'écu pour 17 viennois courants en Bresse (Cattin 1992 p. 98). Pour le trésorier général (AST Camerale Savoia Rouleau 4) : 30s viennois courant en Savoie valent 20 sols viennois à l'écu.

<sup>132</sup> Cattin (1992) p. 102 : *et sciendum quod vien Lugd et vien Lugd similiter qui vocatur ut supra cursibiles per Breysiam ejudem valoris sunt et cursus / Et il faut savoir que les viennois de Lyon et les viennois de Lyon que l'on appelle comme ci-dessus « ayant cours en Bresse » ont la même valeur et le même cours.*

<sup>133</sup> Duplessy (1999) p. 103.

Pierre de Sallenôves	Antoine de Clermont	
1297-1300	1314-1315	1315-1316
AST SR, Inv 16, Savoia, Rouleau 1	AST SR, Inv 16, Savoia, Rouleau 4	AST SR, Inv 16, Savoia, Rouleau 4
Or		
FLORIN	FLORIN GENOIS D'OR	FLORIN DE FLORENCE FLORIN A L'AGNEL
Argent-billon		
VIENNOIS LAUSANNOIS GENEVOIS TOURNOIS	GROS TOURNOIS DE ST LOUIS GROS TOURNOIS A LA FLEUR DE LYS OBOLE D'ARGENT MARGARETEN ? VIENNOIS A L' EPERON VIENNOIS A L'ECU VIENNOIS COURANT VIENNOIS DE LYON GENEVOIS PETIT GENOIS PETIT BOURGEOIS	GROS TOURNOIS DE ST LOUIS GROS TOURNOIS A L'O ROND VIENNOIS A L' EPERON VIENNOIS A L'ECU VIENNOIS COURANT EN SAVOIE VIENNOIS DU PRINCE (Piémont) VIENNOIS DE LYON PETIT TOURNOIS GENEVOIS PETIT GENOIS

Fig. 36 : Les différentes monnaies entrant dans les comptes des trésoriers généraux

A mesure de l'avancement dans le règne, la comptabilité mentionne de plus en plus le recours à la monnaie d'or, que ce soit dans la comptabilité centrale, mais aussi celle des châtelainies, où certaines redevances commencent à être payées à l'aide de florins. Si le florin de Florence a régné en maître, il est désormais concurrencé, notamment par le génois d'or ou bien le florin à l'agnel émis par Philippe le Bel dès 1311<sup>134</sup>. Le comte Amédée, en revanche n'émettra pas de monnaie d'or<sup>135</sup>. La grosse monnaie d'argent la plus utilisée est incontestablement le gros tournois du roi de France, sous ses différentes formes, allant de la référence de qualité ultime, à savoir le gros de saint Louis, à ceux émis par son petit-fils Philippe le Bel, dont certains suscitent plutôt la défiance et pour lesquels il faut savoir distinguer la forme du O de TVRONVS. S'il est rond (O), on peut avoir confiance, s'il est long (0), il faut se méfier. Dans ce dernier cas, le sommet du châtellain tournois est-il en forme de lis ?

Le lien entre monnaies de compte et les monnaies réelles est, en revanche plus difficile à faire. Le seul trésor important trouvé en terres proches du territoire comtal est celui mis au jour dans les années 1950 à Saint-Martin-du-Fresne, probablement enfoui vers 1310<sup>136</sup>. Sur les 2000 monnaies que contenait le trésor, 1791 avaient pu être examinées. En tout état de cause, la diversité que l'on rencontre dans la comptabilité semble se retrouver concrètement. En effet, les monnaies provenaient d'une vingtaine d'émetteurs différents. Cependant, force est de reconnaître que seule une petite partie d'entre elles était issue des ateliers régionaux, exceptées, dans une certaine mesure, les monnaies de Lyon. Bien peu de monnaies de Genève, Lausanne, Valence ou Vienne ont été dénombrées. Quant à celles des deux plus puissants seigneurs de la région, seulement six monnaies du dauphin et huit monnaies d'Amédée, dont cinq viennois blanchets, deux forts à l'éperon et un viennois à l'écu. Il y avait cependant une monnaie d'Asti. Sept gros tournois à l'O rond et un gros à la fleur de lis étaient présents. En revanche, le dépôt était constitué en proportion écrasante de monnaies faibles et de piètre qualité, à savoir 1057 doubles tournois du roi de France, 443 doubles

<sup>134</sup> DUPLESSY (1999) p. 106

<sup>135</sup> Le monnayage d'or savoyard commence sous Amédée VI, avec la première émission de florin. Cependant, contrairement au Dauphiné voisin, il semble que ce monnayage demeurera plus réduit.

<sup>136</sup> TRICOU J. (1954)

coronats du comte de Provence Charles II, et 46 doubles du Comtat Venaissin émis sous Boniface VIII. Ces monnaies, émises en grandes quantités durant la décennie 1295-1305, théoriquement hors de cours, étaient bien loin d'avoir disparu.

## 10. Conclusion

Le long règne d'Amédée V a vu se succéder un certain nombre d'évolutions et le paysage monétaire à la mort du comte est sans doute bien différent de celui qu'il avait trouvé à son avènement. Les soubresauts monétaires engendrés par la politique du roi de France semblent avoir eu bien des répercussions sur son voisin, dont les Etats, à cheval sur les Alpes, sont soumis à la double influence des systèmes économiques et monétaires français et transalpins.

Sur le plan numismatique, nous pensons avoir démontré que l'ensemble des types actuellement attribués à Amédée IV ont été émis durant le règne de son neveu. Si nous avons donc attribué quelques types supplémentaires à Amédée V, nos observations nous conduisent également à en retirer deux, qui devraient plutôt être placées sous le règne d'Amédée VI (1343 -1383). Ce sont les types dénommés successivement « petit denier blanc » et « petit denier noir » (Biaggi n° 48 / MIR 7 n° 40 et Biaggi n° 49 / MIR 7 n° 41), qui doivent être rapprochés, sur le plan de l'épigraphie et des marques de ponctuation du quart de gros à la lettre A (Biaggi n° 71 / MIR 7 n° 81). Le tableau ci-dessous résume les modifications apportées aux classements des monnaies comtales.

n° Biaggi 1993 / MIR 7	Attribution initiale	Nouvelle attribution	Dénomination	Date d'émission estimée
28 / 35	Amédée IV	Amédée V	Fort de Chambéry	1285-1290
22 / 28	Amédée IV	Amédée V	Fort d'argent	1290-1297
24 / 31	Amédée IV	Amédée V	Fort (globules à 1 / 7 h)	1290-1297
23 / 30	Amédée IV	Amédée V	Fort (globules à 3 / 9 h)	1290-1297
26 / 33	Amédée IV	Amédée V	Viennois (sans globules)	1290-1297
26 / 33	Amédée IV	Amédée V	Viennois (sans globules)	1290-1297
68 / 78	Amédée VI	Amédée V	gros ?	1300 - 1306
25 / 32	Amédée IV	Amédée V	Fort	1300-1306
27 / 34	Amédée IV	Amédée V	Viennois	1300-1306
48 / 40	Amédée V	Amédée VI	-	1343-1383
49 / 41	Amédée V	Amédée VI	-	1343-1383

Fig. 37 : Evolution dans les classements des types attribués à Amédée V

Même s'il est difficile de faire la part entre affinités personnelles et politique emblématique, Amédée V décide probablement personnellement des motifs qu'arboreront ses monnaies. Le comte n'imité jamais servilement, mais s'inspire des types qu'il rencontre au gré de ses déplacements. Les monnayages des sires de Vaud et de Piémont seront, en revanche, calqués fidèlement sur celui du comte. Si, dans un premier temps Amédée s'est placé dans la continuité du monnayage de son oncle Philippe Ier fondé sur le système lyonnais, les dernières années du XIIIe siècle vont marquer une nette évolution, avec l'apparition de nouveaux types.

Les grosses émissions des dernières années du XIIIe siècle voient l'apparition des gros à l'aigle monocéphale et des doubles tiers de gros à l'aigle bicéphale, ainsi que des viennois inspirés des mailles d'Ypres. Ces affinités flamandes ont de multiples origines. Le lien familial avec la région n'est pas nouveau, le propre père d'Amédée, Thomas (II), avait été comte de Flandres. Les voyages à la rencontre de Gui de Dampierre et le mariage avec Marie de Brabant ont probablement été déterminants dans les choix faits pour la mise au point des blanchets.

Avec le viennois à l'éperon, le renforcement de 1300 semble un retour à un monnayage plus classique. Pourtant, l'émission du gros au portrait de face dans un quadrilobe symbolise les liens familiaux avec l'Angleterre, dont Amédée V est l'héritier. C'est surtout un lien personnel entre

Edouard Ier et Amédée, développé et entretenu au fil des années, symbolisé également par le nom que le comte donnera à son fils aîné, Edouard, né à quelques temps d'intervalle du futur Edouard II. Amédée doit probablement sa couronne comtale au soutien de son cousin. Il sera son fidèle représentant sur le continent. Concernant le lien entre Savoie et Angleterre, une étude plus poussée serait à mener afin de déterminer l'existence ou non d'un lien effectif entre l'esterlin anglais et les forts et viennois savoyards.

Ce statut d'ambassadeur du roi d'Angleterre lui vaudra sans doute de fréquenter assez régulièrement la cour du roi de France Philippe IV le Bel, dont il se rapproche progressivement. Ce rapprochement est sans doute au maximum dans les années 1305-1306, lorsque le comte prête hommage au roi et ordonne une émission calquée sur le gros tournois.

C'est d'ailleurs Richard Huguet, ancien maître des monnaies du roi de France, qui sera chargé de mettre en œuvre ce nouveau renforcement, qui marque très probablement l'arrivée de l'écu de gueules à croix d'argent sur le numéraire savoyard. Cependant, la mainmise française sur la cité de Lyon qu'Amédée avait pu, un temps, espérer voir tomber dans son escarcelle constituera probablement toujours un obstacle à une franche adhésion du comte au parti français.

Auprès des sujets du comte, le viennois à l'écu sera vraisemblablement assez peu populaire étant synonyme non de mauvaise monnaie, mais au contraire de monnaie forte. C'est probablement celle dans laquelle les contributions sont prélevées, et dans laquelle les contrevenants doivent acquitter les multiples amendes auxquelles ils sont soumis. En revanche, les châtelains ont une forte propension à effectuer leurs dépenses en monnaie faible, que ce soit en monnaie de Lyon, en monnaie à l'éperon, ou en viennois courant<sup>137</sup>.

Ce dernier système, de monnaie faible, a été créé dans les années 1313-1314. Il présente la particularité de s'ajouter aux systèmes à l'éperon et à l'écu déjà en vigueur. C'est une caractéristique de ce début du XIV<sup>e</sup> siècle. A la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, le comte de Savoie, à la suite d'un mouvement unitaire qui avait progressivement éliminé, par la création du fort neuf de Chambéry, la dualité entre la monnaie de Suse et celles utilisées à l'ouest des Alpes, n'avait qu'un seul système de compte dénommé viennois. On en distingue désormais trois dans les années 1315-1320. Et ceci sans tenir compte de toutes les autres devises qui ont cours sur les terres comtales. Le système monétaire du sire de Piémont, prince d'Achaïe, se désolidarise également de ceux de son oncle durant cette période. Alors qu'à partir de 1300, le viennois blanchet avait été remplacé par le bon viennois ou viennois à l'éperon, les réformes monétaires ultérieures laisseront courir l'ancienne monnaie, se contentant de surajouter un nouveau système à ceux existant. Les trois systèmes cohabiteront au moins jusque dans les premières années du règne d'Amédée VI (1343-1383). Cependant, malgré cela, tous les systèmes de comptes savoyards, qu'ils soient à l'éperon, à l'écu, courant ou encore du Piémont, restent fondés sur l'équivalence fondamentale selon laquelle un denier fort vaut deux deniers viennois et dont la construction première remonte au temps où le futur comte Philippe Ier n'était encore qu'archevêque de Lyon.

---

<sup>137</sup> C'est l'impression générale que laisse une lecture rapide des comptes de châtelainie, dont notamment ceux publiés par P. CATTIN. Néanmoins, sur ce point, une étude plus détaillée reste à mener. Cependant, en 1322-1323, il est expressément indiqué au châtelain de Lompnes qu'il doit percevoir les amendes « en bonne monnaie du seigneur ». (BEAUME F., CATTIN P., DUPASQUIER J. (2008), p. 133)

**BIBLIOGRAPHIE**

- ALLEN M. (2004) The groats of Edward I, *British Numismatic Journal*, n°74, p. 28-38.
- ANDENMATTEN B. (2000) Contraintes lignagères et parcours individuel : les testaments de Pierre II de Savoie, *Cahiers lausannois d'histoire médiévale*, Lausanne, p. 268-293.
- ANDENMATTEN B. (2005) *La Maison de Savoie et la noblesse vaudoise, supériorité féodale et noblesse princière (XIIIe-XIVe s.)*, Mémoires et Documents publiés par la Société d'Histoire de la Suisse Romande, 4e série, Tome VIII, Lausanne.
- ANDENMATTEN B., PARAVICINI-BAGLIANI A. et PIBRI E. (dir). (2000) Pierre II de Savoie « le Petit Charlemagne » +1268, *Cahiers lausannois d'histoire médiévale*, Lausanne.
- BARRÉ G., CHAREYRON R. (2004) Trois monnaies inédites (ou peu connues) d'Arles du XIVe siècle, *BSFN*, p. 151- 156.
- BARRÉ G., CHAREYRON R. (2011) Deux nouveaux deniers anonymes à l'aigle pour l'archevêché d'Arles, *BSFN*, p. 231-233.
- BEAUME F., CATTIN P. et DUPASQUIER J. (2008) Les comptes de la châteltenie de Lompnes (Ain) aux XIIIe et XIVe siècles (1272-1329), *Les Cahiers du Dreffia*, Bourg-en-Bresse.
- BEDDEL J.-C. (2006) Monnaies coupées des comtes d'Albon du Dauphiné, *Cahiers numismatiques*, n°164, p. 43-44. <http://a.n.r.d.free.fr/page10.htm>
- BERNARD F. (1956) *Histoire de Montmélian, chef-lieu du comté et bailliage de Savoie, des origines à 1706*.
- BIAGGI E. (1993) *Otto Secoli di storia delle monete sabaude*, Volume I, Turin.
- BIAGGI E. (1989) *Monete Zecche Pergamene dei Principi Savoia-Acaja Signori del Piemonte*, Susa.
- BLANCARD L. (1868) *Essai sur les monnaies de Charles Ier, comte de Provence : étude analytique accompagnée de pièces justificatives*, Paris.
- BOMPAIRE M. (2007) Richard Huguet de Florence, maître des monnaie de Philippe le Bel, *BSNAF*, p. 90-106.
- BOMPAIRE M., DUMAS F. (2000) Numismatique médiévale, *L'atelier du médiéviste*, n°7.
- BORREL V. (2014) *Circulations et émissions monétaires dans l'espace du royaume de Bourgogne-Provence, ou royaume d'Arles, des Carolingiens au XIIIe siècle*, Mémoire de master 2, Université de Savoie, Chambéry.
- BRUNO-AMPHOUX S. (2015) Le Pape, le roi, la ville et ses puissants voisins : le couronnement de Clément V et ses conséquences (1305-1310), *Lyon entre Empire et Royaume (843-1601)*, p. 295-299.
- CATTIN P. (1992) Les comptes de dépenses de la châteltenie de Pont-d'Ain au début du XIVe siècle : 1296-1328., *Cahiers René de Lucinge*, 4e série n°27, p. 55
- CATTIN P. (1995) Le château de Saint-Rambert (Ain) au début du XIVe siècle d'après les comptes de la châteltenie, *Cahiers René de Lucinge*, 4e série n° 30.
- CHARANSONNET A., GAULIN J-L, MOUNIER P. et RAU S. (dir.) (2015) *Lyon entre Empire et Royaume (843-1601)*, Lyon.
- COLLET E. (2015) Le témoignage du compte de l'hôtel d'Amédée V comte de Savoie lors de son séjour à Lyon à l'occasion du couronnement du pape Clément V (janvier-avril 1306), *Lyon entre Empire et Royaume (843-1601)*, p. 299 -309.

- CHARANSONNET A. (2015) L'archevêque de Lyon cède au roi de France Philippe IV le Bel la juridiction qu'il exerce sur la ville moyennant juste compensation en terres, *Lyon entre Empire et Royaume (843-1601)*, p. 381-387.
- CHAREYRON R (2006). *Numismatique féodale drômoise*, Valence.
- CHIAUDANO M. (1933-1937) *La finanza sabauda nel secolo XIII*, 2 volumes, Turin.
- CIBRARIO L. et PROMIS D. (1833) *Documenti, sigilli, e monete, appartenenti a la storia della Monarchia di Savoia*, Torino, Stamperia reale.
- CORBIERE M. de la (2002) *L'invention et la défense des frontières dans le diocèse de Genève, Etude des principautés et de l'habitat fortifié (XIIe-XIVe siècle)*, Annecy.
- CUDAZZO S. (2005) *Monete Italiane Regionali n° 5, Casa Savoia*, ed. Varesi.
- CUDAZZO S. (2008) *Monete Italiane Regionali n° 7, I Rami Collaterali di Casa Savoia*, ed. Varesi.
- DOLIVO D. (1947) Les monnaies des barons de Vaud au type savoyard, *Revue Suisse de Numismatique*, n° 33, 1947, p. 25-30.
- DUBOIN F.-A. (1851) *Raccolta per ordine di materie delle leggi cioe Editti, patenti, manifesti, ecc, emanate negli stati di terraferma sino all 8 dicembre 1798 dai sovrani della real casa di Savoia*, Tome. XVIII, volume XX, Torino.
- DUPLESSY J. (1999) *Monnaies françaises royales, tome I, Hugues Capet à Louis XII*, Paris.
- FAVIER J. (2005) *Un roi de marbre, Philippe le Bel, Enguerrand de Marigny*, réédition, Paris.
- FOURNIAL E. (1959) Monnaie de Lyon et monnaie de Vienne, la circulation monétaire en Lyonnais et Forez au XIIIe siècle, *Cahiers d'Histoire*, T.4, p. 103 à 130.
- FOURNIER P. (1891) *Le royaume d'Arles et de Vienne, 1138-1378*, Paris.
- FUNCK-BRENTANO F.(1889) Document pour servir à l'histoire des relations de la France avec l'Angleterre et l'Allemagne sous le règne de Philippe le Bel, *Revue Historique*, T. 39, Fasc. 2, p. 326-348.
- FUNCK-BRENTANO F.(1897) *Les origines de la guerre de Cent ans : Philippe le Bel en Flandre*, Paris.
- GAILLARD V. (1852) *Recherches sur les monnaies des comtes de Flandre*, Gand.
- GALLAND B. (1994) *Deux archevêchés entre la France et l'empire, les archevêques de Lyon et les archevêques de Vienne du milieu du XIIe siècle au milieu du XIVe siècle*, Ecole Française de Rome.
- GCNN (1900) *Gallia christiana novissima. Histoire des archevêchés, évêques et abbayes de France / d'après les documents authentiques recueillis dans les registres du Vatican et les archives locales, Tome 3 : Arles*.
- GCNN (1909) *Gallia christiana novissima. Histoire des archevêchés, évêques et abbayes de France / d'après les documents authentiques recueillis dans les registres du Vatican et les archives locales, Tome 4 : Saint-Paul-Trois-Châteaux*.
- GERY R. (1888) *Mélanges de Numismatique*, t. III, p. 188.
- GRUNZWEIG A. (1953) Les incidences internationales des mutations monétaires de Philippe le Bel, *Le Moyen-Age*, t. 59, p. 117-172.
- GUIGUE M.C. (1885-1893) *Cartulaire lyonnais, documents inédits pour servir à l'histoire des anciennes provinces de Lyonnais, Forez, Beaujolais, Dombes, Bresse & Bugey comprises jadis dans le Pagus major lugdunensis*, Lyon, 1885-1893, 2 volumes.

- GUIGUE M.C. (1876) *Cartulaire municipal de la ville de Lyon, Privilèges franchises libertés et autres titres de la Commune*, Lyon.
- GUILLERE C., PALLUEL-GIRARD A. (2011) *Le château des Ducs de Savoie, dix siècles d'histoire*, Chambéry.
- GUILLERE C. et GAULIN J.-L. (1992) Des rouleaux et des hommes. Premières recherches sur les comptes de châtelaineries savoyards, *Etudes Savoyennes*, 1, p. 51-108. [Ed. et trad. du compte de Montmélian, 1286-87].
- HELARY X. (2015) Béraud de Mercoeur capitaine de Lyon (1310-1311), *Lyon entre Empire et Royaume (843-1601)*, p. 368-372.
- KERN F. (1911) *Acta Imperii Angliae et Franciae ab a. 1267 ad a. 1313*, Tübingen.
- KERSUZAN A. (2005) *Défendre la Bresse et le Bugey, les châteaux savoyards dans la guerre contre le Dauphiné (1282-1355)*, Lyon.
- LADE A. (1894) Contribution à la numismatique des Comtes de Savoie : monnaies inédites, rarissimes ou mal attribuées, *Revue Suisse de Numismatique*, p.100-182.
- MANTEYER G. de (1929) *Les origines de la Maison de Savoie et du Dauphiné de Viennois – Leurs monnaies féodales*, Gap.
- MARTIN C. (1989) Les princes de Savoie et leur atelier monétaire de Nyon », PARAVICINI BAGLIANI A., POUDRET J.-F. (dir.), *La Maison de Savoie et le Pays de Vaud*, Bibliothèque historique Vaudoise n° 50, Lausanne 1989, p.123-161.
- MENESTRIER C. F. (1696) *Histoire civile ou consulaire de la Ville de Lyon*, Lyon.
- POEY D'AVANT F. (1862) *Monnaies féodales de France*, 3 tomes, Paris.
- PROMIS D. (1841) *Monete dei Reali di Savoia*, Turin, 2 vol.
- PROMIS D. (1834) *Sigilli de' Principi di Savoia*, Turin.
- PROU M. (1897) Documents relatifs à l'histoire monétaire, *Revue Numismatique*, p. 180-187.
- RIPART L. (2000) Non est consuetum in comitatu Sabaudie quod filia succedit patri in comitatu et possessione comitatus, genèse de la coutume savoyarde de l'exclusion des filles, *Cahiers lausannois d'histoire médiévale*, Lausanne, p. 295-331.
- RYMER T. (1745) *Foedera, conventiones, literae et cujuscunque generis acta publica inter reges Angliae et alios quosvis imperatores, reges, pontifices, principes vel communitates*, Tome I, Londres.
- SAN QUINTINO G. Di (1837) *Notizie sopra alcune monete battute in Piemonte dai Conti di Provenza*, Turin, 1837.
- TAYLOR A. (1985) *Studies in Castles and Castle-Building*, recueil d'articles, Londres.  
Plus particulièrement :  
«A Letter from Lewis of Savoy to Edward I » p. 45-52.  
«Count Amadeus of Savoy's visit to England in 1292 », p. 53 à 62.
- TRICOU J. (1954) Découverte du trésor de Saint-Martin-du-Frêne, *BSFN*, 1954 p. 246-247, 254 et 285.
- VALLIER G. (1881) Glanures monétaires de Savoie 1188-1630, *Mémoires et documents publiés par la Société savoyenne d'histoire et d'archéologie*, T. 19, Chambéry, p. 223-265.
- VALOUS G. de (1973) *Le Patriciat Lyonnais aux XIIIe et XIVe siècles*, Paris.
- VERNAZZA (baron de) (1793) *Della moneta secusina*, Turin.

## WEBOGRAPHIE

### Archivio di Stato di Torino

<http://archiviodistatorino.beniculturali.it>

Comptes du trésorier général de Savoie.

TORINO, Archivio di Stato, Sezioni Riunite, Inventario 16, Camerale Savoia

Rouleau 1, 1297-1300.

Rouleau 2, 1300-1308.

Rouleau 3, 1308-1314

Rouleau 4, 1314-1316

GATTULLO M., LUCANIA A.-M. (2010), *Materie ecclesiastiche, abbazie, Novalesa, ss. Pietro e Andrea*, Inventaire n° 315/12, Archivio di Stato, Turin, 2010.

### Archives départementales de la Savoie

[www.savoie-archives.fr](http://www.savoie-archives.fr)

Compte du châtelain de Conflans pour l'exercice 1309 – 1310 (archives de Savoie, SA 8865)

### Castellanie

<http://www.castellanie.net>

Compte de Rodolphe Barralis châtelain de Chambéry 5 mai 1300-15 avril 1302. SA7672

Comptes transcrits :

St Trivier-de-Courtes

CHARTRAIN F., avec la collaboration de KERSUZAN A., MANTILLERI N. et POISSON J.-M. : *Compte de Jean Arthoud (Iohannes Arthoudi), châtelain, pour la châtelanie de Saint-Trivier-de-Courtes, du 22 avril 1300 au 17 avril 1301*, Lyon - Chambéry, 2013 (Documents comptables des Etats de Savoie, XIIIe - XVe s.)

*Compte d'Étienne de Francheleins (Stephanus de Franchelens), châtelain, pour la châtelanie de Saint-Trivier-de-Courtes et revenus de Bevet, du 30 avril 1297 au 16 mai 1298*, Lyon - Chambéry, 2013 (Documents comptables des Etats de Savoie, XIIIe - XVe s.)

Compte de Pierre de Montmélian, châtelain de Saint-Martin-le-Châtel (samedi 30 avril 1300, dimanche 30 avril 1301), rendu en présence du comte, à Chambéry

Archives départementales de la Côte-d'Or, B 9708

Transcription réalisée par Frédéric Chartrain (CIHAM), que nous remercions pour nous l'avoir transmise.

Article received: 05/02/2017

Article accepted: 21/04/2017